

Beaucoup d'autres documents disponibles, à télécharger sur www.lavieduboncote.info

 Mairieconseils

IDÉES CHOISIES



50 réalisations de communes de moins de 3500 habitants

Tome 1

UN SERVICE



Mairie-conseils Caisse des Dépôts

IDEES CHOISIES

50 réalisations
de communes de moins de 3500 habitants

Tome 1

Juillet 2008

Cet ouvrage, le premier de la collection IDEES CHOISIES, a été réalisé à l'initiative de Mairie-conseils, avec le concours de trois journalistes indépendants qui ont interviewé les élus par téléphone : Anne Laure, Maryline Trassard et Jean-Luc Varin. Chaque article a reçu la validation des personnes interviewées.

Cet ouvrage étant publié alors que les équipes municipales viennent d'être renouvelées, Mairie-conseils remercie tout particulièrement les nouvelles équipes issues des scrutins de mars 2008 qui ont accepté que soient publiées des réalisations mises en œuvre par les équipes précédentes (lorsque le maire ne s'est pas représenté ou n'a pas été réélu) qu'ils entendent poursuivre et développer. Et bien sûr, tous les élus et le personnel des collectivités qui ont accepté de répondre à nos questions.

En lisant ces pages, certains élus penseront que l'une des actions conduite par leur commune peut trouver sa place dans les prochaines publications, qui paraîtront régulièrement, deux fois par an, en novembre et en mai.

Nous les encourageons vivement à nous contacter pour nous faire partager leur expérience,

par mail : www.mairieconseils.net,

par téléphone : 01.58.50.75.75,

par fax : 01.58.50.06.83.

ou en renvoyant la page volante jointe à cet ouvrage.





Introduction	3
Alzen, Ariège, 210 habitants Avec l'écomusée, les traditions sont un moteur de l'avenir	8
Barrettali, Haute-Corse, 159 habitants Le quart des habitants formé à l'utilisation de défibrillateurs	9
Bernay Saint Martin, Charente-Maritime, 730 habitants Une bibliothèque pour se former, s'informer et s'initier à l'informatique	10
Bras sur Meuse, Meuse, 734 habitants L'Internet au service de la démocratie	11
Brégnier-Cordon, Ain, 566 habitants Le journal municipal fait partie du paysage	12
Bréville, Charente, 524 habitants Un pôle d'activités autour des métiers du bois	13
Champagney, Haute-Saône, 3 500 habitants Un haut lieu de l'abolition de l'esclavage	14
Condat-lès-Montboissier, Puy-de-Dôme, 212 habitants Un salon du livre de la jeunesse	15
Corcoué-sur-Logne, Loire-Atlantique, 2300 habitants Un jardin de plantes pour purifier les eaux usées.	16
Cornimont, Vosges, 3671 habitants Zéro chimie pour l'entretien de la commune	17
Coussergues, Aveyron, 200 habitants. Une Cyber base utile à tout le canton	18
Crisolles, Oise, 1030 habitants. Une pièce de théâtre raconte l'histoire de l'ancienne sucrerie	19
Daumazan-sur-Arize, Ariège, 699 habitants Un festival de musiques du monde exemplaire sur le plan environnemental	20
Fraize, Vosges, 3000 habitants L'ancienne maison du médecin accueille une bibliothèque, une crèche et un musée.	21
Idaux-Mendy, Pyrénées-Atlantiques, 270 habitants Dans la vallée de la Soule, le sport devient accessible aux handicapés	22
La Crouzille, Puy-de-Dôme, 300 habitants Renaissance d'une auberge	23



La Fresnais , Ille-et-Vilaine, 2100 habitants Les personnes âgées vieillissent au village	24
La Laigne , Charente-Maritime, 385 habitants Un village-service pour les automobilistes	25
La Meyze , Haute-Vienne, 900 habitants La souplesse du centre de loisirs associatif contribue au maintien des effectifs de l'école	26
Le Bosc , Hérault, 1200 habitants Les enfants mangent des fruits à la récré et l'idée fait école...	27
Le Fréchou , Lot et Garonne, 265 habitants Une recette de bien vivre pour les anciens	28
Le Grâvre , Loire Atlantique, 1387 habitants Le bois de chauffage de la forêt domaniale est offert aux familles démunies	29
Mandrevillars , Haute-Saône, 220 habitants Le « pôle de convivialité » redonne un cœur au village	30
Moissey , Jura, 600 habitants Les ados ont leur mot à dire	31
Moult , Calvados, 1730 habitants Un nouveau type d'habitat : les « papy loft »	32
Néronde-sur-Dore , Puy-de-Dôme, 475 habitants Un dialogue fructueux avec les entreprises sur leur impact environnemental	33
Pageas , Haute Vienne, 600 habitants Un bistrot-musée, véritable lieu de vie pour le village	34
Plaine , Bas-Rhin, 900 habitants Une école branchée sur un tableau interactif	35
Plélauff , Côtes-d'Armor, 690 habitants Un centre de vacances transformé en logements	36
Pleyber-Christ , Finistère, 2790 habitants Les boues d'épuration deviennent une source d'énergie	37
Querrien , Finistère, 1600 habitants Des arbres pour lutter contre l'effet de serre	38
Ribiers , Hautes-Alpes, 740 habitants Quatre logements sociaux dans un ancien presbytère	39
Rivarennnes , Indre, 590 habitants Les jeunes réalisent leur piste de skate	40
Roeschwoog , Bas-Rhin, 2000 habitants Le maire a assuré, quatorze ans durant, l'éducation civique des enfants	41

Saint-Anthème , Puy-de-Dôme, 809 habitants Démontage d'une ancienne station de ski	42
Saint-Aulde , Seine-et-Marne, 600 habitants Des immeubles menaçant ruines sont en cours de réhabilitation	43
Saint-Colomb-de-Lauzun , Lot-et-Garonne, 478 habitants Un bénévole pérennise l'aide aux devoirs	44
Saint Didier de Chalaronne , Ain, 2400 habitants Une résidence « musiques actuelles »	45
Saint-Gondon , Loiret, 1100 habitants Les habitants disposent désormais d'une épicerie « point-Poste »	46
Saint-Hilaire-le-Châtel , Orne, 850 habitants Une école « Haute Qualité Environnementale »	47
Saint-Lambert-la-Potherie , Maine et Loire, 2400 habitants Grâce à la maison médicale, les professionnels de santé restent au village	48
Saïx , Tarn, 3332 habitants Un conseil consultatif communal	49
Sérignac , Tarn-et-Garonne, 500 habitants Le stade n'est plus arrosé à l'eau de ville	50
Soulangy , Calvados, 263 habitants Les réserves d'eau remplacent les bornes à incendie	51
Taillebois , Orne, 170 habitants Les habitants-citoyens participent aux décisions municipales	52
Thérouanne , Pas-de-Calais, 1100 habitants Dix-huit bénévoles forment la réserve communale de sécurité civile	53
Vacqueyras , Vaucluse, 1077 habitants Un coup de fil quotidien soutient les personnes âgées	54
Vauchrétien , Maine-et-Loire, 2 500 habitants Valorisation du compostage individuel	55
Ville-sur-Yron , Meurthe-et-Moselle, 305 habitants « Caméras des champs », festival de cinéma sur la ruralité	56
Wavignies , Oise, 1067 habitants Les enfants, priorité de la Municipalité	57





Les cinquante articles présentés dans cet ouvrage sont les premiers d'une série que Mairie-conseils proposera régulièrement aux élus des communes de moins de 3500 habitants.

Choisies suite à un appel à initiatives auprès des 14 000 communes de cette taille destinataires de la lettre mensuelle *En direct de Mairie-conseils*, ces actions ont été réalisées durant le mandat 2001/2008. D'autres seront publiées dans de prochains tomes, à partir des propositions que les élus nous feront lorsque nous les solliciterons à nouveau ⁽¹⁾.

Les initiatives publiées dans ce recueil ne présentent pas, volontairement, de caractère exceptionnel qui les rendrait irréalisables pour d'autres collectivités, en raison de leur coût ou de moyens très particuliers les ayant favorisées. Chacune s'appuie sur les ressources locales - culturelles, économiques, sociales, historiques, humaines... - sur la capacité des élus à trouver les bonnes compétences au bon moment pour transformer une idée (une utopie, parfois) en projet concret, sur l'expression et l'écoute des besoins des habitants, anciens ou nouveaux, enfants, jeunes, familles, personnes âgées, gens de passage.

Notre objectif est tout simplement de faire connaître ces expériences et de montrer que les élus municipaux, socle de la démocratie de notre pays, qui maillent le territoire au plus près de la population, renouvellent les pratiques démocratiques, imaginent des solutions efficaces pour s'adapter aux évolutions de la société - notamment en matière de services de proximité respectueux du développement durable -, veillent à maintenir des liens entre différentes catégories de population et entre les générations. Ils inscrivent la campagne dans la modernité tout en faisant face aux tracasseries du quotidien et à l'isolement.

Certaines de ces initiatives ont pu être réalisées grâce à la structure intercommunale dont la commune est membre, d'autres relèvent directement de la compétence communale, quasiment toutes ont bénéficié de l'appui du département ou /et de la région, parfois de l'Etat et de financements européens. Mais elles montrent que l'échelon communal garde une capacité de proposition et permet d'animer le vivre ensemble et d'améliorer la qualité de la vie du territoire.

Elles montrent aussi combien les maires, adjoints et conseillers municipaux des petites communes, citoyens « un peu plus citoyens que les autres », restent les serviteurs talentueux, infatigables et anonymes de leurs contemporains. Ils sont sûrement l'un des atouts le plus précieux de notre société.

(1) Voir Encadré en page 2.



Avec l'écomusée, les traditions sont un moteur de l'avenir

L'idée est née dans la tête de quatre amis, habitants d'Alzen (210 habitants), parmi lesquels André Rouch, maire de la commune : créer un lieu " pour que les traditions soient un moteur de l'avenir". Ce rêve a commencé à prendre forme en 1999 quand la commune a eu l'opportunité d'acquérir une propriété agricole aux bâtiments de caractère, le hameau de Vidalac. Transformé en écomusée, le site accueille des animaux de races en voie de disparition -vaches Casta, brebis et chevaux de Castillon, chèvres, ânesses et mules des Pyrénées, cochons Gascon...- et est planté d'un potager de plantes rares et autres légumes oubliés. En 2001, un bâtiment mitoyen, la maison d'Albert et Sidonie, est mis en vente. Les héritiers acceptent de la vendre à la commune en y laissant jusqu'au robes de Sidonie dans l'armoire et aux vieilles boites sur les étagères. Une muséographe est chargée de faire l'inventaire de tous ces trésors. En attendant qu'une muséographie soit conçue au premier étage, le rez-de-chaussée de la maison, typique des années 60, est ouvert aux visites : « On y fabrique du pain, il y a du feu dans la cheminée, comme si les habitants allaient rentrer chez eux d'un instant à l'autre ». L'écomusée tel qu'il fonctionne aujourd'hui a nécessité un investissement en trois étapes de 750 000 euros, financés à 70% par des subventions (Europe, Etat, conseils régional et général). Les annuités des emprunts réalisés par la commune (18 000 euros) sont couvertes par les loyers dont s'acquittent les quatre locataires de la structure : une famille logée au premier étage, l'ANA, Association des naturalistes de l'Ariège (quinze personnes) qui dispose de bureaux et d'un vaste centre de ressources, l'association de l'écomusée d'Alzen qui gère l'animation et l'accueil du public et enfin, depuis 2006, un chantier d'insertion, géré par l'association CASTA (Centre d'accompagnement social aux techniques agro-pastorales) qui accueille tout au long de l'année seize personnes en insertion pour des séjours allant de six mois à deux ans. Ces personnes, encadrées par quatre animateurs, s'occupent des travaux agricoles, traient les vaches et les chèvres, fabriquent les fromages et les conserves et servent à la table paysanne ouverte tout l'été et pendant les vacances. « Cet écomusée n'est pas un sanctuaire, souligne André Rouch, c'est un lieu qui vit 365 jours par an. Ici, il n'y a aucune industrie, il faut se creuser la tête pour apporter des activités qui créent de la vie et de l'emploi ». Pari réussi : l'écomusée d'Alzen accueille chaque année 5 000 visiteurs, dont 2000 enfants.

Maryline Trassard



Contact

André Rouch, maire d'Alzen

06 73 88 46 85

Ecomusée : 05 61 01 12 49

commune.alzen@wanadoo.fr



Le quart des habitants formé à l'utilisation de défibrillateurs

Depuis le 9 août 2007, Barrettali, commune de l'ouest du Cap Corse, a été l'une des premières en France à être équipée de défibrillateurs automatisés externes. Ces petits appareils permettent une intervention de premier secours sur des victimes d'accident cardiaque. Pendant longtemps, ce matériel était réservé aux professionnels de la santé, jusqu'à ce que le décret du 4 mai 2007 étende leur utilisation à toute personne ayant suivi une formation adéquate. Antony Hottier, le maire, connaît la problématique sur le bout des chiffres : « Pour avoir une chance de sauver une personne victime d'un arrêt cardiaque, il faut intervenir dans les cinq à sept minutes. En France, où 40 à 60 000 personnes décèdent chaque année des suites d'un arrêt cardiaque, le taux de survie est de 2 à 4%. Il est de 20 à 50% aux Etats-Unis et au Canada où l'on trouve partout des défibrillateurs, y compris dans les écoles ». Barrettali est une commune excentrée, il faut au minimum 20-25 minutes aux sapeurs-pompiers pour arriver sur les lieux. De plus, elle est composée de treize hameaux assez éloignés les uns des autres. Aussi, dès la parution du décret, soucieux de la santé de ses administrés, Antony Hottier a engagé des démarches pour acquérir ces défibrillateurs. « J'ai d'abord appelé la Croix Rouge, qui a référencé un appareil au niveau national. Puis j'ai contacté le sénateur de la Haute-Corse, François Vendasi qui a accepté de prendre en charge le coût de trois appareils, soit 2 000 euros l'unité ».

Les défibrillateurs, installés dans les trois principaux hameaux de la commune depuis juillet 2007, se trouvent à moins de deux minutes en voiture de tout habitant. Tous les Barrettalais ont reçu un courrier indiquant leur emplacement et le code permettant d'y avoir accès, ainsi que la procédure à suivre en cas d'accident cardiaque. Parallèlement, quatre journées de formation aux gestes de premier secours, assurées par un médecin de la Croix-Rouge, ont permis de former 25% des habitants du village. « Ces formations, renouvelées une fois par an, outre qu'elle permettent d'apprendre les gestes qui sauvent, en différentes circonstances, concourent aussi à recréer des liens de solidarité entre les habitants », souligne Antony Hottier.

MT



Contact

Antony Hottier, maire de Barrettali

04 95 35 10 54

commune-barrettali@wanadoo.fr



Une bibliothèque pour se former, s'informer et s'initier à l'informatique

Bernay Saint Martin est une commune rurale de 730 habitants, située à une demi-heure de La Rochelle, de Saintes et de Niort. Pour « permettre à la population de se former et de s'informer », le maire, Jean-Michel Fouet, crée en 1994 une bibliothèque dans les anciens locaux de la mairie. « Ces bâtiments, qui présentaient des problèmes d'humidité étaient très peu fréquentés. Aussi, en 2004, nous avons fait valoir notre droit de préemption sur un terrain comportant des locaux à restaurer, au centre du village, pour réaliser un équipement sanitaire public, un espace vert et une bibliothèque de 150 m² sur deux étages ». Les travaux, pour la bibliothèque et les sanitaires se sont élevés à 106.000 € sur lesquels la commune a obtenu 40.000 € de subventions (conseils général et régional et DGE).

La bibliothèque, qui fonctionne grâce à des bénévoles, est aujourd'hui dotée de 8 000 livres et ouvre trois fois par semaine. L'étage est réservé aux enfants, le rez-de-chaussée comprend un local informatique avec six ordinateurs (donnés par la mairie, le conseil général et des particuliers) et trois imprimantes. Plus de cent adultes et environ 130 enfants y sont inscrits. A la demande d'habitants, le maire décide en 2007 d'encourager l'apprentissage de l'informatique aux adultes. Vingt personnes s'inscrivent pour suivre une vingtaine d'heures de formation, dispensées par un professionnel habitant la commune. Les cours sont financés à 50% par la commune à travers une subvention attribuée au comité d'animation communal. Les 50% restants sont à la charge des élèves pour un coût de cinq euros de l'heure. « Sur ces vingt personnes, dix ont plus de soixante ans, souligne Jean-Michel Fouet. Le contexte local des cours les a mis en confiance : ils savaient qu'ils ne seraient pas montrés du doigt pour leur ignorance. La formation leur a permis d'apprendre les fonctions de base d'un ordinateur et à naviguer sur Internet. A l'issue de la formation, six personnes se sont équipées d'un ordinateur et quelques unes ont demandé un complément de formation pour l'utilisation d'une webcam. Mon plaisir est de savoir que des grands parents venus se former communiquent maintenant par mail avec leur petite fille à Tahiti ». Grâce à l'équipement du département en fibre optique, la bibliothèque va proposer un accès Internet haut-débit. Une raison de plus pour prévoir une deuxième session de formation à l'informatique, dès l'automne 2008.

MT



Contact

Jean-Michel Fouet, maire de Bernay Saint Martin

05 46 33 83 10

mairiedebernaystmartin@orange.fr



L'Internet au service de la démocratie

Julien Didry, jeune maire de Bras-sur-Meuse, village situé non loin de Verdun, mène une politique exemplaire sur le plan environnemental et démocratique. Depuis quelques années, les élus sont tous équipés d'Internet et, entre deux réunions de conseils, tous reçoivent des projets de délibération qu'ils discutent éventuellement avec leurs voisins, la décision se prenant définitivement au conseil suivant. Depuis quelques mois, le maire leur a proposé de passer à la vitesse supérieure concernant l'utilisation des nouvelles techniques de communication. En janvier 2008, le site Internet de la commune (www.bras-sur-meuse.fr) a été entièrement remanié. Les démarches administratives et démocratiques sont facilitées et rendues plus conviviales. Toutes les informations sont personnalisées et regroupées par événements majeurs de la vie : mariage, déménagement, naissance... Les habitants peuvent aussi devenir des "e-citoyens". En s'inscrivant en ligne, ils accèdent à une "place de la mairie virtuelle" qui leur permet de créer des liens avec les autres Brasiliens, d'échanger des services, des astuces, de manière sécurisée. Ils peuvent aussi y laisser leur numéro de mobile, ce qui leur permet de recevoir par SMS les alertes météo ou des messages urgents sur un problème de bus scolaire, par exemple. Depuis janvier 2008, ils peuvent poser par mail des questions pendant les séances du conseil municipal. Les élus les traitent en "questions diverses" et y répondent dans la foulée. Début 2008 également, la municipalité a installé une borne Wifi d'accès libre à Internet par voie hertzienne, qui permet à quiconque de se connecter en mairie ou à l'extérieur, sur le parking. Première objection possible : Pourquoi inciter les citoyens à ne plus venir en réunion de conseil ? « Ils ne viennent pas, de toutes façons, répond Julien Didry. Aujourd'hui, 139 familles sur 280 se sont inscrites en ligne et reçoivent l'ordre du jour des conseils à domicile. C'est un gros progrès ». Qu'en est-il des 141 foyers qui ne sont pas équipés ? Comment réduire cette fracture numérique ? « L'objection est recevable en effet, poursuit le maire. Mais c'est un service supplémentaire qui n'en supprime aucun autre. Ceux qui sont équipés d'ordinateurs à domicile, ainsi que les 140 habitants qui reçoivent les alertes par SMS sont évidemment incités à prévenir leurs voisins. C'est du lien et de la solidarité qui se crée en plus ».

Jean-Luc Varin



Contact

Julien Didry, maire de Bras-sur-Meuse

03.29.84.51.59

j.didry@wanadoo.fr



Le journal municipal fait partie du paysage

Robert Mériaudeau, premier adjoint de 1971 à 1977, est maire de Brégnier-Cordon depuis 1977. Il a tout de suite pris l'habitude de rédiger systématiquement un compte rendu des réunions du conseil municipal et de le transmettre à la presse locale. Puis, l'idée s'est imposée d'adresser un courrier à chaque habitant quand une décision importante était prise en conseil. C'est aussi au cours de ces années 70 que les élus ont décidé d'organiser des réunions avec les habitants pour préparer le Plan d'Occupation des Sols (POS). Robert Mériaudeau fait d'ailleurs remarquer que cette méthode d'élaboration du document d'urbanisme, innovante à l'époque, « fait que le POS n'a jamais été remis en cause depuis ». La même méthode a été retenue ultérieurement pour l'élaboration du Plan de Prévention des Risques (PPR).

Pour adresser les ordres du jour et faire le compte rendu de ces réunions villageoises, l'idée du bulletin municipal est tout naturellement venue à l'esprit. L'acquisition d'une machine à stencils, une "ronéo", a permis de réaliser les premiers numéros de ce qui s'appelle depuis lors "Brèves informations municipales". En 1979, l'arrivée en mairie d'une photocopieuse a facilité la duplication et la distribution du journal. Désormais, le bulletin de la mairie fait partie du paysage municipal, les habitants l'attendent. Il sort en moyenne une fois par mois, à la suite d'une réunion de conseil, car c'est l'actualité qui provoque l'édition d'un numéro. On y trouve toujours le compte rendu du conseil mais aussi l'annonce des activités des associations, et des rappels au règlement pour prévenir, autant que possible, les incivilités. Chaque élu ou responsable d'association rédige les textes le concernant, le maire se réservant le compte rendu du conseil. La secrétaire met en page et photocopie les dix pages à 350 exemplaires, autant qu'il y a de foyers dans la commune. Ce sont le maire, les quatre adjoints et les conseillers municipaux qui font la distribution dans toutes les boîtes à lettres. A 20 centimes la copie, la mairie considère d'ailleurs que le journal ne coûte rien. « Les nouveaux habitants nous félicitent souvent pour cette initiative, dit Robert Mériaudeau. Les anciens, eux, ne disent rien. Mais si on oublie leur boîte au moment de la distribution, alors, ils viennent râler en mairie ! Cela prouve que c'est utile. D'autres villages alentour nous ont d'ailleurs imités ».

JLV



Contact

Robert Mériaudeau, maire de Brégnier-Cordon

04 79 87 21 15

mairie.bregnier-cordon@wanadoo.fr



Un pôle d'activités autour des métiers du bois

Village viticole situé dans la communauté de communes de Cognac, Bréville a développé progressivement un pôle des métiers d'art du bois. Le premier acte de cette aventure se passe au début des années 2000 quand le maire, Jean-Loup Mercier, cherche des solutions pour redynamiser la commune. Il prend contact avec le SICLER, association qui met en relation des commerçants et artisans et des communes rurales. La démarche aboutit en 2001 et en 2003 à l'installation d'un menuisier puis d'un couple de créateurs de jouets et d'objets en bois. Murit alors l'idée d'un pôle d'activités autour des métiers du bois. En 2003, une étude de faisabilité, financée par la communauté de communes, débouche notamment sur la création d'une manifestation intitulée " Art et passion du bois ". Ce festival, géré par une association, a lieu désormais chaque année au mois d'août et propose expositions, conférences, démonstrations et concours de tournage d'art sur bois. A chaque édition, la mairie acquiert des œuvres qui constituent une vitrine sur les métiers du bois. La commune a recruté une animatrice à plein-temps, chargée de développer le pôle Bois. Depuis, trois autres artisans se sont installés : un ébéniste, un tourneur sur bois et une créatrice de marqueterie d'art. « Nous vérifions toujours que ces artisans apportent un " plus " à la globalité du projet, explique Jean-Loup Mercier, par exemple en participant aux actions éducatives en direction des scolaires. Nous leur fournissons un logement et un atelier avec un système d'étalement du loyer. Pour cela, nous rachetons de vieux bâtiments que nous remettons en état. L'investissement s'équilibre avec les loyers. Nous avons mis à leur disposition un lieu collectif de stockage du bois et nous allons créer un atelier commun dédié aux stages, à la formation et à l'accueil des scolaires. Bréville était un village un peu perdu, où les commerces avaient disparu. Le bourg a été réaménagé. Un bar-restaurant a rouvert et la commune a construit une boulangerie bio, artisanale, avec un four à bois à " gueulard ", louée à un couple de boulangers originaires de la région lilloise. Des gîtes se sont créés et reçoivent des touristes même l'hiver à l'occasion des stages. Quand au festival, il accueille chaque année 10 000 personnes venant de la France entière ».

MT



Contact

Jean-Loup Mercier, maire de Bréville

05 45 80 86 34

mairie@breville.org



Un haut lieu de l'abolition de l'esclavage

En lisant les cahiers de doléances adressés au Roi, un historien découvre que les habitants de Champagney (3 500 habitants) avaient adopté à l'unanimité, en 1789, un " Vœu " condamnant l'esclavage et la traite négrière. Jusqu'aux révélations faites par un noble anti-esclavagiste, les habitants de cette ville de Haute-Saône ignoraient tout des Africains et du " sort cruel infligé aux hommes de la race noire ". L'historien rassemble des documents et fonde en 1971 avec quelques amis, l'association des " Amis de la maison de la négritude ". Une première exposition est organisée dans les locaux de la mairie. En 1983, cette exposition est visitée par des Antillais venus spécialement de Paris. Logés sur place, ils feront découvrir aux habitants l'importance du " Vœu " de leurs ancêtres. Dès lors, la lutte anti-esclavagiste est à l'honneur et le collège prend le nom de Victor Schoelcher en 1985. En 1989, l'association inaugure une stèle dédiée au " Vœu " tandis que la commune achète et aménage un ancien entrepôt, en plein centre bourg, pour en faire " La Maison de la négritude et des droits de l'homme " (245 000 euros, subventionnés à 40% par l'Europe, l'État, le conseil régional). Dans cette Maison, une salle est dédiée au " Vœu de Champagney ", une deuxième à l'histoire de la traite négrière, une troisième aux nouvelles formes d'esclavage et aux violations actuelles des droits de l'Homme. Depuis son inauguration en 1995, journalistes, personnalités et chefs d'État ont été nombreux à visiter Champagney, où a été commémoré le 150^{ème} anniversaire de l'abolition de l'esclavage en 1998. Le fonds documentaire ne cesse de s'enrichir au gré des dotations. La Maison est aujourd'hui gérée par la ville de Champagney. Le fonctionnement est assuré par un conservateur honoraire, un assistant de conservation et un agent du patrimoine. Les élèves représentent les deux tiers des visiteurs (6 000 par an). Ce succès a favorisé la création, en 2004, de " La route des abolitions de l'esclavage " dans le Grand-Est, qui relie Champagney à Embermenil, le village de l'abbé Grégoire, Fessenheim, d'où est originaire la famille Schoelcher, Pontarlier, où Toussaint Louverture fut emprisonné jusqu'à sa mort au château de Joux. Pour activer le réseau, la ville de Pontarlier a mis à disposition un coordinateur qui a déjà organisé un colloque, au château de Joux, sur les sites et associations de France métropolitaine et d'Outre-mer travaillant autour de la mémoire de l'esclavage des Noirs.

Anne Laure



Contact

Gérard Poivey, maire de Champagney

03 84 23 13 98

Maison de la négritude et des Droits de l'Homme : 3 84 23 25 45

mairie-champagney@wanadoo.fr



Un salon du livre de la jeunesse

En 2002, la municipalité de Condat-lès-Montboissier (212 habitants) organise la dédicace d'un livre de littérature enfantine de François Librini. Le succès est au rendez-vous. L'opération est renouvelée l'année suivante pour la sortie d'un deuxième livre, en invitant d'autres écrivains. Ainsi est né le "salon du livre de la jeunesse", avec le soutien du parc naturel régional du Livradois-Forez et la participation de "Ciné mômes". Vingt-deux écoles primaires participent à l'opération. Chaque année, l'animatrice du réseau des médiathèques de la communauté de communes du Haut-Livradois (15 communes, 3 500 habitants) réunit tous les instituteurs pour choisir les livres à faire lire par les élèves du canton. Le salon du livre de la jeunesse se déroule tous les ans pendant le dernier week-end de juin. Quelques jours avant le salon, les auteurs interviennent dans les classes, du jeudi au samedi matin. Le salon débute le samedi après midi par des séances de dédicaces dans la salle des fêtes de la commune où auteurs et illustrateurs se côtoient. Il s'achève le dimanche en fin de journée. L'entrée y est gratuite, la foule se presse, plus importante d'année en année. Un grand goûter est offert aux visiteurs qui attendent désormais cet événement pour regarnir la bibliothèque des enfants. En marge du salon se tiennent des animations : débats sur les livres de jeunesse organisés le vendredi soir par les bibliothécaires, ateliers de pliage de papier, de sérigraphie, de calligraphie, diffusion de courts-métrages... Les auteurs et illustrateurs invités sont toujours de qualité. Mais, pour des raisons budgétaires (les dépenses s'élèvent à 1000 euros minimum par invité), leur nombre est volontairement restreint. Le budget du salon s'élève à 8 500 euros, pris en charge par la commune avec l'aide du département (2000 euros) et de la communauté de communes (1000 euros). Lors des dernières élections, le salon du livre de la jeunesse est devenu un enjeu de la campagne électorale. « Certains voulaient réduire de manière drastique le budget et se recentrer sur une manifestation communale, explique le maire, Dominique Giron. Nous avons défendu l'intercommunalité et la rencontre d'un maximum d'enfants autour du livre ». Cette année, malgré une préparation tardive, le petit salon de Condat-lès-Montboissier ouvrira ses portes le 28 juin 2008.

AL



Contact

Dominique Giron, maire de Condat-lès-Montboissier

François Librini, organisateur du salon

04 73 72 10 19

condat-les-montboissier.mairie@wanadoo.fr



Un jardin de plantes pour purifier les eaux usées

Corcoué-sur-Logne (2 300 habitants), commune au relief accidenté plantée de 400 hectares de vignes de Muscadet, est située à 30kms au sud de Nantes, dans le bassin versant du lac de Grand lieu. Jusqu'à la fin des années 90, les eaux usées des bourgs de Saint-Etienne et de Saint-Jean de Corcoué (fusionnés en 1971) étaient traitées par une station d'épuration datant des années 60, devenue obsolète et située au cœur même de la vallée. « Pour la remplacer, nous souhaitons trouver une solution la plus écologique possible, intégrée dans le paysage et qui nous évite d'exporter les boues d'épuration », explique le maire, Claude Naud. En 2000, la municipalité arrête son choix sur le procédé des "jardins filtrants" proposé par un bureau d'études parisien, qu'elle met en œuvre avec l'appui de la DDE. Les eaux usées des deux bourgs sont toujours dirigées vers le site de l'ancienne station où ne subsistent qu'un broyeur et une pompe. Elles sont ensuite refoulées par une canalisation de transfert à 1,7 km et 24 mètres plus haut sur la colline dans la nouvelle station qui s'étend sur trois hectares. L'eau décante dans un premier bassin de 4500 m², entouré de roseaux. Puis, par gravitation, elle circule dans trois autres bassins, plantés de joncs du tonnelier, de typhas ou d'iris lacustres qui se nourrissent des matières organiques passant lentement à leurs pieds. L'eau termine son voyage de santé en serpentant à travers une saulaie d'un hectare qui absorbe les derniers nutriments. Redevenue parfaitement claire et propre, elle retourne enfin à la rivière. De 120 à 150 m³ d'eau sont ainsi filtrés chaque jour. Les saules, taillés annuellement, sont offerts aux techniciens de la fédération de pêche qui revégétalisent les berges érodées des rivières du Bassin versant. Les végétaux des bassins sont faucardés à l'automne, stockés, puis mélangés aux boues d'épuration récoltées dans le premier bassin pour fabriquer un compost épandu sur les espaces verts de la station. Le coût de l'infrastructure, 500 000 euros environ, a été financé à 74% par le conseil général et l'agence de l'eau. Le conseil régional a aidé pour la création de la saulaie au titre de sa politique en faveur du reboisement. « Cette station-jardin, équipée de six panneaux pédagogiques, est visitée annuellement par 1 500 enfants grâce au partenariat établi avec le CPIE local, raconte Claude Naud. Elle permet ainsi d'honorer le nom de la commune qui signifie en pré celtique : " l'endroit boisé sur l'eau "».

MT



Contact

Claude Naud, maire de Corcoué-sur-Logne

02 40 05 86 90

mairiecorcoue@wanadoo.fr



Zéro chimie pour l'entretien de la commune

A Cornimont (3671 habitants), gros bourg de montagne des vallées Vosgiennes, l'activité textile employait 1500 personnes dans les années 50. De ce passé, il ne reste que huit friches industrielles. « La commune avait l'image d'une cité textile, grise. Deux OPAH ont permis de relooker le centre ville, raconte le maire Maurice Claudel. Nous nous sommes rendus compte que d'autres éléments pouvait faire évoluer son image : le milieu naturel et l'eau, car ici les ruisseaux coulent partout. En cette matière, nous devons être exemplaire : nous sommes en tête de bassin et l'eau d'ici est bue jusqu'à Nancy. C'est pourquoi nous avons décidé de supprimer totalement les produits chimiques pour l'entretien des espaces verts de la commune. » Pour cela, Cornimont a reçu l'appui de Fredon lorraine (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles) et de l'Agence de l'eau. Une carte du territoire de la commune a été élaborée, précisant le niveau de désherbage et les outils appropriés, selon les zones et les équipements. Pour le centre ville, où il fallait laisser pousser le moins d'herbe possible, la municipalité a acquis une centrale à vapeur (coût : 16 000 euros, financés à 50% par l'Agence de l'eau). « Il faut passer cette cloche à vapeur trois fois par an au lieu d'un seul passage pour les produits chimiques, précise Maurice Claudel. Mais le personnel adhère à cette pratique, car il a été formé en ce sens. Et il n'a plus besoin de porter de scaphandres... » Pour une deuxième zone comprenant le stade, le cimetière, les services de la mairie ont recours soit à la centrale à vapeur, soit à un désherbeur thermique (coût 4 000 euros), soit au fauchage, soit au désherbage manuel pour lequel sont embauchés des étudiants. Enfin, dans une troisième zone, l'herbe peut pousser à son aise, sur les trottoirs des rues excentrées ou dans les lotissements où le sol en " stabilisé " permet de laisser passer l'eau. « Les habitants ont été associés à cette politique, à travers des articles, des conférences publiques, par exemple avec l'association des jardiniers de France. Nous faisons également un travail pédagogique dans les écoles ». Pour compléter le dispositif, les produits chimiques utilisés pour l'entretien intérieur des bâtiments publics ont été remplacés par des produits biologiques.

MT



Contact

Maurice Claudel, maire de Cornimont

03 29 24 11 13

mairie.cornimont@wanadoo.fr



Une Cyber base utile à tout le canton

Jean Fabre, maire de Coussergue, fut Inspecteur général de l'Éducation nationale. Il savait que l'avenir de sa commune, et même du canton tout entier, dépendait de sa capacité à s'ouvrir sur le monde et sur les techniques de communication qui le permettent. C'était aussi une solution pour retenir les jeunes habitants, très attirés par la proximité de Rodez, de ses entreprises, de ses loisirs...

Quand Jean Fabre a eu connaissance, en 2004, de l'appel à projets lancé par le conseil régional Midi-Pyrénées et la Caisse des Dépôts pour la création d'une Cyber base, il a saisi l'occasion. L'enjeu était double. Il considérait tout d'abord que chaque citoyen du territoire devait pouvoir s'initier à l'informatique et à l'usage d'Internet. En outre, il voulait un agrément du Rectorat pour que les élèves de primaire du Canton puissent utiliser l'équipement à des fins pédagogiques. De l'aveu même de Jean Fabre, « ce fut un peu le parcours du combattant », car des bourgs plus importants étaient également candidats et il a fallu prouver que Coussergues et les communes alentour avaient au moins autant besoin de ce service que des zones urbanisées.

L'équipement a été inauguré en février 2006, après la réhabilitation de trois bâtiments au centre du village. Il est équipé de deux salles informatiques, d'imprimantes laser, d'un scanner, de webcams et d'un accès à Internet haut débit par borne Wifi (hertzienne). Le tout a coûté environ 700 000 euros, financés avec l'aide de l'Etat, de la Caisse des Dépôts, de l'Union européenne et des Collectivités territoriales. « En moins de trois ans de fonctionnement, la vie du village s'en est trouvée transformée, estime Jean Fabre. Des femmes d'agriculteurs, attirées par ce qu'en disaient leurs enfants, sont venus demander si elles pouvaient utiliser l'informatique pour mieux gérer leur exploitation. Au début, des habitants se sont méfiés de la Cyber base ; aujourd'hui ils en sont tous fiers ».

JLV



Contact

Jean Fabre, maire de Coussergues

05 65 70 67 15

jean-fabre@tele2.fr



Une pièce de théâtre raconte l'histoire de l'ancienne sucrerie

Crisolles est encore imprégnée par l'histoire de l'ancienne sucrerie de la commune, fermée depuis 1966, dont il reste aujourd'hui la forge, une partie des bâtiments de la ferme, et le magasin à sucre. En 2003, une association de théâtre de la commune, " Souffler n'est pas jouer ", propose de créer une pièce retraçant son histoire. Le projet est immédiatement soutenu par la municipalité. « Nous avons envie d'utiliser l'histoire locale pour faire se rencontrer plusieurs générations et amener au théâtre des gens qui ne s'y intéressaient pas », explique Françoise Lecomte, présidente de l'association. Un comité de pilotage se met en place qui réunit des anciens employés de la sucrerie, la directrice d'une compagnie de théâtre amiénoise " Ches panses vertes ", le maire, l'association et le délégué culturel du conseil régional. En novembre 2003, six séances de collecte de témoignages sont organisées au café du village sur des thématiques différentes (rapports hiérarchiques au sein de l'usine, différents travaux, congés et fêtes...) auxquels participent à chaque fois plusieurs dizaines de personnes. Les témoignages sont recueillis par un écrivain, Catherine Zamboni qui, à partir de cette matière, écrit un texte théâtral. La pièce fait intervenir vingt-huit comédiens (et sept musiciens) parmi lesquels trois anciens employés de la sucrerie. Après neuf week-end et dix jours de répétition, la première de la pièce, intitulée " Les terres fortes " est donnée à la sucrerie de Crisolles, en 2005, dans l'ancienne forge. Pendant deux ans, le spectacle part en tournée avec dix-huit représentations, notamment dans les haut-lieux régionaux de la sucrerie (Bresles, Chevrières, Beautor, Connantre...). « Nous avons même joué en Pologne, raconte Françoise Lecomte, dans la région d'où étaient originaires les Polonais qui travaillaient dans la betterave ». La création et la diffusion du spectacle a nécessité un budget d'environ 150 000 euros financés par le conseil général, le conseil régional, l'Europe (Leader +) et la commune. « Cette pièce a permis de mettre en vedette d'anciens ouvriers qui pensaient que leur petite vie avait peu de valeur, souligne le maire de Crisolles, Gérard Lecomte. Elle a aussi contribué à nouer des liens plus forts entre les générations ».

MT



Contact

Gérard Lecomte, maire de Crisolles

03 44 44 19 12

gerard.lecomte@cg60.fr

association : souffler.npj@wanadoo.fr

Site : www.parolesdebettraves.com



Un festival de musiques du monde exemplaire sur le plan environnemental

Daumazan-sur-Arize (699 habitants) a décidé d'être exemplaire sur le plan du développement durable et d'en appliquer les principes au plus important événement culturel qui s'y déroule. Depuis 2004, le troisième week-end de juillet, la commune accueille un festival de musiques du monde organisé par l'association locale " Terre de couleurs ", dont la philosophie altermondialiste intéressait beaucoup le conseil municipal : « Je ne suis pas altermondialiste moi-même, avoue le maire Michel Dapot, mais leur façon de concevoir l'événement correspondait parfaitement à ce que nous souhaitions pour la commune. Il n'était pas question d'entamer la qualité de notre environnement. Or, quand 10 000 personnes passent trois jours dans un village, à dormir, manger, boire et écouter de la musique, ce n'est pas si facile ! » Le festival a lieu sur des prairies appartenant à la commune et qu'elle prête à des éleveurs. En contre partie, ceux-ci fauchent avant la manifestation et, trois semaines après, doivent pouvoir y remettre leurs bêtes. Première mesure : Les gobelets dans lesquels sont servies les boissons sont consignés, chaque festivalier est invité à le garder tout au long de son séjour et à le rendre à son départ. « Avant cette consigne, raconte Michel Dapot, il fallait une semaine à une dizaine de personnes pour nettoyer le champ. Aujourd'hui une petite journée suffit ». Deuxième décision : des toilettes sèches sont mises à disposition des festivaliers. Ce système, sans eau, permet donc d'en économiser de grandes quantités. Il est plus efficace que les toilettes chimiques, sans odeur, et les résidus sont réduits au strict minimum : un bidon de 150 litres suffit à les évacuer. Sur le plan de la restauration, ce sont les paysans et les commerçants des alentours qui fournissent les provisions. On ne trouve donc pas de soda de marque américaine et même la bière est locale. On pourrait citer également le village associatif, les cafés citoyens, le tri sélectif... Ce festival, ouvert sur le monde, écologique et durable est aussi économiquement équitable.

JLV



Contact

Michel Dapot, maire de Daumazan-sur-Arize

05 61 69 80 12

michel.dapot@laposte.net

www.daumazan-sur-arize.fr



L'ancienne maison du médecin accueille une bibliothèque, une crèche et un musée

C'est une très grande maison de maître comme on en trouve dans cette région tout près de l'Alsace, dans laquelle un médecin avait exercé au début du 19^e siècle. La dernière propriétaire, une vieille demoiselle sans descendance, l'a léguée à la commune de Fraize. Le bâtiment était en très mauvais état, mais le maire, Claude Jacquot, n'a pas voulu voir disparaître un fleuron du patrimoine local comme beaucoup d'autres bâtiments dans les décennies précédentes. Il a donc trouvé les subventions nécessaires pour le restaurer. Peu après, le conseil municipal décide d'y installer la bibliothèque et la bibliothécaire, fraîchement diplômée, qui jusque là étaient cantonnées dans des locaux exigus. Le maire rencontre ensuite une jeune femme de la commune qui souligne et regrette l'absence de crèche. Il l'incite à créer une association en ce sens. La CAF fournit les 200 000 euros de travaux d'investissement nécessaire et la crèche associative, elle aussi, s'installe dans la maison. Elle accueille désormais quatre-vingts enfants à l'année. Enfin, grâce aux objets ayant appartenu au médecin, découverts dans la maison (bijoux, diplôme signé par le roi en 1830, pots de pharmacie...) un musée prend forme dans le sous-sol de la demeure. Il ne manquait plus qu'à valoriser le parc. Ce qui fut fait avec le concours d'une association de préservation du patrimoine local qui a planté un verger constitué d'essences locales de pommiers et de poiriers. L'ensemble de ces réalisations a nécessité un investissement d'environ 780 000 euros, sur lesquels la commune a financé 68 000 euros et a bénéficié de subventions de la DRAC, du FEDER, des conseils régional et général et de la CAF.

JLV



Contact

Claude Jacquot, maire de Fraize (88)

06 80 90 42 73

claud.jacquot2@wanadoo.fr



Dans la vallée de la Soule, le sport devient accessible aux handicapés

La Commune d'Idaux-Mendy (270 habitants) est située dans la vallée de Soule, au Pays Basque. En 2005, un porteur de projet arrive sur le territoire. Il s'agit d'Ali GOMRANI. Il souhaite trouver un partenariat avec une commune pour ouvrir dans la vallée, une structure de vacances offrant des séjours sportifs pour personnes handicapées. Afin d'étudier ce projet, la Commune s'entoure d'un groupe de pilotage réunissant des acteurs de la communauté de communes et les représentants des différents services publics concernés par le tourisme et l'handicap (Etat, conseil régional, conseil général et ADEPFO¹). Ces partenaires prennent part, avec la commune et le porteur de projet, à la réflexion préalable, confirment le manque d'hébergements touristiques adaptés et valident le projet. La Commune décide alors de se lancer dans la construction d'un centre de vacances accessible aux personnes ayant besoin de locaux adaptés aux différentes déficiences motrices, visuelles, auditives ou mentales. Le bâtiment (seize lits) est conçu pour obtenir le label " tourisme et handicap ".

Dans ce projet, la personne handicapée est considérée comme un vacancier à part entière. Grâce au savoir faire et à l'expérience d'Ali GOMRANI, il peut accéder à une offre large d'activités sportives (ski, parapente, cheval, handi-plage, VTT etc) mais aussi culturelles et sociales (le Foyer Rural participe à certaines animations). Par ailleurs, la présence à côté du centre adapté d'un second bâtiment communal, d'une capacité de 50 lits, ouvre des synergies permettant à la personne handicapée de venir seule ou accompagnée d'amis ou de membres de sa famille, lui permettant aussi de vivre la mixité sociale en côtoyant d'autres vacanciers ainsi que les habitants du territoire. « La décision de la commune a été nourrie par le sentiment que ce projet peut favoriser le changement des représentations et des regards sur l'handicap et la différence en général, souligne François Dascon maire d'Idaux-Mendy. Le soutien dans l'étude et le financement du projet apporté par l'Etat, le conseil régional, le conseil général, l'ANCV², et la Fondation de France ont été déterminants ».

JLV

1) Association de développement des Pyrénées par la Formation

2) Agence nationale pour les chèques vacances



Contact

François Dascon, d'Idaux-Mendy

05 59 28 12 66

francois.dascon@educagri.fr



Renaissance d'une auberge

La Crouzille avait autrefois une auberge, dans un beau bâtiment du XIXe siècle, qui faisait épicerie, café et restaurant avec quelques chambres et le logement des propriétaires. Ces derniers n'avaient pas de successeurs. A leur mort, en 1960, le propriétaire du café voisin avait racheté les murs et s'en servait comme entrepôt. Et puis, « un jour de 1995, raconte le maire Henri Virmont, il a décidé de vendre le vieux bâtiment. Nous nous sommes posé la question, en conseil, de savoir s'il fallait l'acheter, car nous savions bien qu'une activité économique n'y renaîtrait pas spontanément. Nous l'avons visité et finalement acheté, 100 000 francs à l'époque, pour en faire un café plus moderne, un lieu de rencontre pour les jeunes générations. Cela nous semblait vital pour l'avenir du village, l'occasion était trop belle ». Avec le soutien de la CCI, le conseil municipal réalise une étude architecturale et de faisabilité et lance la réhabilitation des 150 m² sur 3 niveaux. Le bâtiment comprend désormais une cuisine, un bar et une salle de restaurant au rez-de-chaussée, quatre chambres à louer au premier étage et, au second, sous les combles, le logement du gérant. Ne manquait plus qu'une licence 4 qui fut reprise à un village voisin. Le coût de l'opération, de 450 000 euros, a été assumé par l'Etat (D.G.E.), les conseils général et régional, sur deux exercices. Le conseil régional a aussi transmis une demande de fonds européens au FEDER. « La chance nous a souri, poursuit Henri Virmont, car nous avons très vite trouvé un couple de gérants dont les parents sont restaurateurs et qui avaient envie de reprendre une affaire. Ils ont eu le coup de foudre pour notre auberge. Nous les avons aidés pour le mobilier de la salle et des chambres. Lui est en cuisine, elle en salle. Ils ont ouvert le 24 avril 2007 et, jusqu'à présent, ont très bien travaillé ».

JLV



Contact

Henri Virmont, maire de La Crouzille

04 73 52 30 03

mairie-de-la-crouzille@wanadoo.fr



Les personnes âgées vieillissent au village

Située dans la communauté d'agglomération de Saint-Malo, La Fresnais est une commune en développement, avec des commerces, des artisans, des professionnels de la santé, et bientôt une nouvelle zone d'activités et un lotissement de cent maisons. « Je constatais que les anciens habitants de la commune se retrouvaient dans des maisons de repos, loin du bourg, et qu'il fallait faire quelque chose, raconte le maire Daniel Gaslain. En 2002, la municipalité a acheté un terrain (d'un peu moins d'un hectare), appelé hameau du presbytère, qui se trouve à 50 mètres de l'école, à 100 mètres de la mairie, de la poste, de l'église et à moins de trois cent mètres du supermarché et de la pharmacie. Nous avons décidé d'y construire des logements pour les personnes âgées ou handicapées car mon souhait était de ne pas les écarter de la vie active. Avant de lancer le projet, nous avons visité plusieurs endroits, pour éviter ce qu'il ne faut pas faire ! Nous avons travaillé en partenariat avec le CCAS et avec la société HLM La Rance à laquelle nous avons confié la construction des logements ».

Le hameau comprend désormais douze maisons de 60 m², de plain-pied, avec un garage, un jardin, deux chambres, une douche intégrée dans le sol et suffisamment d'espace pour qu'un fauteuil roulant puisse circuler. Le loyer mensuel est de 350 euros. La commune a financé l'achat du terrain (67 000 euros), les Voiries-Réseaux Divers (108 000 euros) ainsi que la construction d'une passerelle surplombant une rivière (50 000 euros) qui permet de relier le terrain au bourg. Sur cet investissement, la commune a reçu des subventions de l'Etat (25 000 euros), du département (84 000 euros), du conseil régional (8 000 euros) et 10 000 euros de la Fondation de France dans le cadre d'un appel à concours intitulé " vieillir dans son quartier, dans son village ". « Les habitants du hameau sont soit des personnes originaires de la commune, soit des personnes qui ont des enfants dans la commune et ont voulu s'en rapprocher. Pour favoriser un mélange des générations, j'aimerais faire en sorte qu'ils puissent avoir accès à la nouvelle cantine de l'école que nous sommes en train de construire ».

MT



Contact

Daniel Gaslain, maire de La Fresnais

02 99 58 74 97

maire@mairie-la-fresnais.fr



Un village-service pour les automobilistes

La " deux fois deux voies " qui relie Gript à La Rochelle passe près de La Laigne (385 habitants) où une bretelle d'accès a été aménagée. Craignant de voir les voitures passer sans s'arrêter, le village a décidé de se transformer en aire de service pour automobilistes, comme n'importe quelle aire située le long des autoroutes. Il suffisait de remplir les mêmes conditions, en offrant aux automobilistes une station-service, des restaurants, des commerces, des toilettes et un point d'information touristique. Une étude, réalisée à la demande de la commune, a montré la validité du projet, accepté par l'Etat. En 2002, la direction départementale de l'Équipement (DDE) a rénové la voirie en aménageant des places, des espaces de stationnement, des aires de pique-nique, en plantant des arbres, en installant des lampadaires et du mobilier urbain. Le village est ainsi devenu plus attrayant. La communauté de communes du canton de Courçon (14 communes, 13 000 habitants) a financé l'aménagement de toilettes publiques et de l'office intercommunal du tourisme. Elle a également fait construire une station-service dont elle a confié la gestion à la grande surface située à proximité. Des panneaux signalant l'aire du village de La Laigne ont été installés sur la " deux fois deux voies », qui sera bientôt transformée en autoroute. Depuis, les automobilistes traversent le village et consomment sur place : La boulangerie-épicerie s'est agrandie, le garagiste ne se contente plus de réparer les engins agricoles et s'est spécialisé dans la réparation automobile. Et, depuis que l'office intercommunal du tourisme a quitté Courçon pour s'installer à La Laigne, sa fréquentation a fortement augmenté. Une soixantaine de maisons sont en cours de construction dans un nouveau lotissement. Hormis une participation au financement des nouveaux lampadaires, avec le syndicat d'électrification de l'espace rural (SDEER), cette transformation du village en aire d'autoroute n'a rien coûté à la commune.

AL



Contact

Jean-François Wacrenier, maire de La Laigne

05 46 51 07 17

mairie.lalaigne@orange.fr



La souplesse du centre de loisirs associatif contribue au maintien des effectifs de l'école

À la Meyze, commune située à 35 km de Limoges et 10 km de Saint-Yrieix la Perche, il existait une garderie pour les élèves de l'école, qui ouvrait dès 8 heures et fermait à 18 heures. Cette amplitude était insuffisante et rien n'était prévu pour les mercredis et les vacances. Les assistantes maternelles gardaient en priorité les jeunes enfants non scolarisés et ne pouvaient donc répondre à la demande. Les parents de la soixantaine d'enfants présents et les nouveaux arrivants ont demandé à la municipalité un service complémentaire.

L'association " Ainsi font... " a donc été créée en 2003 par le Maire actuel, Isabelle BARRY, alors adjointe, et par quelques parents. Des crédits européens ont financé en grande partie les trois premières années de fonctionnement. Au départ, la commune a mis à disposition les locaux de l'école et une employée communale 1 heure 30 chaque matin, puis a relayé les financements européens lorsqu'ils ont été épuisés. Les repas sont assurés depuis l'ouverture par le restaurateur de la commune. " Ainsi font... " a élargi les horaires de garderie périscolaire de 7 heures 30 à 19 heures, voire plus, à la demande, et assure la garde des enfants de trois à onze ans les mercredis, petites vacances et trois semaines en juillet. Le budget est consacré à la rémunération de la directrice et de l'animateur, tous deux à temps partiel.

En 2008, la nouvelle municipalité apporte une subvention de 30 000 €, les parents participent à hauteur de 7 800 €, le conseil général rembourse 1 € par jour et par enfant. La CAF, dans le cadre d'un contrat enfance, remboursait à la commune 54 % de son financement, mais compensera seulement 30 % dorénavant. La fréquentation est en hausse : 38 familles adhèrent. Garderie et centre de loisirs représentaient plus de 1000 jours de garde en 2007. Sans cette structure, plusieurs familles auraient scolarisé leurs enfants ailleurs, d'autres auraient hésité à s'installer et certaines mères de famille à la recherche d'emplois auraient eu bien du mal à se rendre à des entretiens d'embauche. La souplesse des horaires et des inscriptions (possibilités de garde occasionnelle à la demi-journée ou inscription la veille) ont contribué au succès d' " Ainsi font... "

Pour toutes ces raisons la municipalité a décidé de favoriser le développement de cette association qui apporte un service de qualité et des retombées sur la vie et le commerce de la commune.

AL



Contact

Isabelle Barry, maire de La Meyze

05 55 00 70 21

mairie.la.meyze@wanadoo.fr



Les enfants mangent des fruits à la récré et l'idée fait école...

Depuis 2001, des fruits sont distribués, deux fois par jour, aux cent élèves des écoles maternelles et primaires de Le Bosc (1200 habitants). Cette idée du maire, Daniel Guibal, est venue d'une rencontre avec le professeur Pujol, cancérologue à Montpellier. « Des discussions avec lui m'ont fait prendre conscience du problème de l'obésité des enfants : 25% des enfants sont en surpoids et ce nombre augmente chaque année de 8 à 10%. Sachant que 50% des habitudes de l'adulte se prennent entre deux et dix ans, j'ai pensé qu'il était de mon devoir d'élus et de ma responsabilité d'adulte d'agir concrètement face à ce problème de santé publique ». Avec l'aide d'Interfel, l'interprofession des fruits et légumes, Daniel Guibal organise la distribution de fruits frais (50 000 fruits par an) aux élèves de la commune, « pour le prix d'un feu d'artifice de dix minutes », soit environ 35 euros, par an et par enfant. Cette idée simple et utile rencontre vite l'intérêt des médias, de l'Education nationale, des ministères de la Santé et de l'Agriculture et de collectivités prêtes à suivre le bon exemple. Après avoir créé l'association " Récré fruitées ", vitrine de cette action, Daniel Guibal fonde en 2006 une coopérative " Citiescoop santé ", qui propose aux collectivités intéressées une formule clé en main pour mettre en place un dispositif similaire, selon une charte de qualité précise : variété, qualité et fraîcheur des fruits, quantités adaptées à l'âge des enfants, efforts de présentation (dans des paniers en osier ou sur des présentoirs permettant de dessiner des papillons ou des fleurs dans les grandes occasions !), importance de la convivialité et de la notion de plaisir pour les enfants... La coopérative intervient de l'organisation de la filière d'approvisionnement (qui doit favoriser les producteurs locaux) jusqu'à la distribution des fruits avec la fourniture des ustensiles nécessaires (présentoir, paniers, coupe pomme, pèle ananas...), le recrutement et la formation de l'ambassadrice du goût chargée de la distribution. Cent communes, de toutes les régions de France ont adhéré à la coopérative et 80 000 enfants bénéficient ainsi chaque jour, à la place des barres chocolatées, de leur dose de vitamines fruitées.

MT



Contact

Daniel Guibal, maire de Le Bosc

04 67 44 70 47

communelebosc@wanadoo.fr



Une recette de bien vivre pour les anciens

Au Fréchou (Héréchou en Gascon), l'école a fermé en 2006 et les plus de soixante ans représentent désormais près de 65% des habitants. « Autrefois, les anciens ont créé les écoles car il y avait beaucoup d'enfants. Aujourd'hui, c'est à nous de faire quelque chose pour eux », explique le maire, Pierre Dagrass. Cette volonté s'est traduite par la création en 2006 du CLSH (Centre de loisirs de seniors d'Héréchou), installé dans une ancienne classe. La maternelle ayant migré cette année-là vers une commune voisine pour cause de regroupement pédagogique, l'assistante maternelle communale, Corinne Chapoulie, s'est bien volontiers reconvertie en animatrice du CLSH. Elle a en charge également le fleurissement du village et l'entretien des locaux municipaux.

Le centre est ouvert les mardi et jeudi après-midi et une quinzaine de personnes s'y retrouvent ces après-midi là pour déguster les gâteaux préparés par Corinne, ou apportés par les séniors, bavarder, jouer à la belote, à la pétanque ou à des jeux de société mis à disposition par le Ludobus de la fédération des familles rurales. « Les jeux de société, c'est bon pour entretenir l'activité cérébrale ! L'objectif du centre n'est pas seulement d'accueillir les anciens, c'est aussi de leur permettre de vivre le mieux possible leur fin de vie et d'agir pour la cohésion sociale ». Trois fois par an, le centre propose une sortie : visite du musée de la vie rurale, d'un jardin d'orchidées ou cueillette et reconnaissance des champignons en 2007. Pierre Dagrass ne manque pas d'idées pour étoffer l'activité du CLSH. Il voudrait rendre régulier, à raison d'une ou deux fois par an, avec les enseignants, un échange intergénérationnel qui permet aux enfants de venir rencontrer les anciens au CLSH pour partager avec eux histoires du village ou chansons. Avec la MSA, il pense à créer des actions sur l'alimentation, qui pourraient se décliner en séance de dégustation autour d'une poule-au-pot farcie et en ateliers d'échanges de recettes. Dans le même objectif de transmission des savoirs, il imagine des ateliers de couture (qu'il a déjà mis en place par ailleurs)... Veiller au bien-être des anciens, passe aussi par une animation de la commune. Là encore, Pierre Dagrass sait allier inventivité, humour et convivialité. Pour preuve le championnat du monde des cracheurs de melon, dont la trentième édition a eu lieu en 2007, ou encore, chaque vendredi pendant l'été, un marché des producteurs de pays au cours duquel on peut manger sous les arbres au son de la musique.

MT



Contact

Pierre Dagrass, maire de Le Fréchou

05 53 97 00 37

pbd47@wanadoo.fr



Le bois de chauffage de la forêt domaniale est offert aux familles démunies

L'ancienne ville franche du Gâvre (1 387 habitants), créée en 1230, est située au cœur d'une vaste forêt domaniale (propriété de l'État). La commune veille jalousement aux anciens droits de pacage (droit de faire pâturer les animaux) accordés aux habitants sur 1 700 hectares : jusque dans les années 50, les éleveurs ont pu laisser paître leurs bêtes sur cet espace bien défini et ramasser le bois. Bien que la tradition soit tombée en désuétude, le conseil municipal rappelle tous les ans ces droits par une délibération. Gestionnaire de la forêt, l'office national des forêts (ONF) détermine les coupes de bois en marquant les arbres au marteau. Les grumes de valeur sont vendues aux marchands de bois venus de France et d'ailleurs. Les coupes de nettoyage sont utilisées pour le bois de chauffage. Les particuliers peuvent les acheter en retenant à l'avance le volume de bois qui les intéresse. Traditionnellement, le centre communal d'action sociale (CCAS) achète, au même titre que les particuliers, une trentaine de stères (mètres cube) de bois de chauffage, à raison d'une dizaine d'euros le stère. Pour diminuer les coûts, les élus et quelques bénévoles du CCAS vont débiter les arbres coupés sur place, ramasser les branches, et récolter tout ce qui peut servir de bois de chauffage. Ce faisant, ils nettoient la forêt. Le bois est transporté à l'aide des tracteurs de quelques agriculteurs de la commune et stocké dans un champ communal. Ce bois est ensuite distribué à plusieurs familles, une quinzaine environ, ou à des personnes isolées démunies, qui disposent d'une cuisinière, d'un poêle à bois ou d'une cheminée. Ce don réduit d'autant la facture d'électricité.

AL



Contact

Jean-Philippe Combe, maire du Gâvre.

02 40 51 26 18

mairiedugavre@wanadoo.fr



Le " pôle de convivialité " redonne un cœur au village

Mandrevillars (220 habitants) est un village-rue qui subit une forte pression foncière du fait de la proximité de Belfort et de Montbéliard et où la population augmente depuis plus d'une décennie. En 2001, l'équipe municipale a défini une priorité pour le mandat à venir : réaménager le village dans sa globalité. « Les enjeux étaient multiples, raconte le maire Jean-Jacques Sombsthay. Il nous fallait maîtriser le foncier, restructurer le village et donc créer un équipement structurant. Enfin, nous voulions concevoir cet aménagement avec la population et en faire un lieu de rencontres des nouveaux habitants et des anciens, un lieu de création de lien social et intergénérationnel, d'où ce nom de Pôle de convivialité ». Après un diagnostic partagé avec l'ensemble de la population et une réflexion participative sur le projet en cours, la mairie a demandé le concours du CAUE pour préparer le dossier d'aménagement. Ensuite, le relais a été passé à un cabinet d'études pour la réalisation concrète. Pour financer la réalisation du pôle de convivialité (335 000 €, dont 70 000 € pour l'acquisition foncière, 150 000 € pour la construction du bâtiment et 110 000 € pour les aménagements extérieurs), aucun partenaire n'a manqué à l'appel : l'Union européenne à travers le FEOGA (9% du budget), l'Etat (DGE, 15%), le conseil régional Franche-Comté à travers un dispositif de "pôle de proximité" (20%), le conseil général de Haute-Saône et enfin la CAF avec un "contrat global d'animation" du fait de l'implication et de l'approche intergénérationnelle avec l'ensemble des associations (12%). La commune a pris en charge 34% de l'investissement.

Le pôle de convivialité, inauguré en 2007, comprend un bâtiment permettant d'accueillir des manifestations diverses, et une salle festive pour les réunions de famille d'une capacité de soixante couverts. Le pôle de convivialité, c'est aussi une aire aménagée sur laquelle l'association " Mandrevillars animation " installe son chapiteau. C'est encore un jardin pédagogique animé par l'équipe des activités périscolaires, et une autre association, " les Croqueurs de pommes ", qui assure l'apprentissage de la greffe. Dans le même espace, le menuisier du village a reconstitué un puits à balancier, dans la tradition locale. Le pôle de convivialité est ainsi un nouveau cœur qui bat au centre de Mandrevillars.

JLV



Contact

Jean-Jacques Sombsthay, maire de Mandrevillars

03 84 56 78 96

mandrevillars.commune@orange.fr



Les ados ont leur mot à dire

Dès qu'il fut élu maire, il y a sept ans, Michel Delhay a convaincu son équipe que les 600 habitants du village avaient droit à de l'information régulière sur les activités du conseil municipal et la vie de la commune. Le Flash Info de Moissey est un simple recto verso, mais il paraît régulièrement. En plus des comptes rendus des réunions du conseil, il diffuse des infos pratiques, administratives, les associations peuvent y annoncer leurs activités, etc. Au moment du vote du budget, les grandes masses y sont expliquées, ainsi que les projets de l'exercice à venir et ce qu'il en coûte à la commune. Ainsi, au cours du mandat précédent, ont été diffusés le coût de construction de la crèche ainsi que le montant de l'opération "cœur de village". Depuis quelques années, un instituteur retraité a encore enrichi la panoplie des outils de communication de Moissey en concevant un site Internet (www.moissey.com), chargé en histoire du village, en informations culturelles, en annonces et comptes-rendus de manifestations. Michel Delhay est surtout fier d'avoir organisé la consultation de la population au moment de l'opération cœur de village. « Nous avons réuni les jeunes en priorité, raconte-t-il, pour connaître leur opinion sur l'aménagement du centre bourg. Vingt-cinq adolescents ont participé à la réunion et nous ont dit qu'ils avaient besoin d'un préau, de WC publics, d'un plateau multisports... Nous en avons tenu compte. Je voulais que cela vienne d'eux, pour qu'ils s'approprient l'espace public et qu'ainsi ils le respectent. Cet aménagement, en effet, est une vraie réussite ».

JLV



Contact

Michel Delhay, maire de Moissey

03 84 70 24 93

mairiemoissey@wanadoo.fr



Moult, Calvados, 1730 habitants

Un nouveau type d'habitat : les " papy loft "

« Je ne voulais pas que les personnes âgées soient isolées, je voulais que des gamins leur courent dans les jambes et en même temps, quand ils en ont assez, qu'ils puissent se retrouver entre eux », dit Alain Tourret, maire de Moult (1730 habitants). A partir de cette volonté affirmée, est né, en 2004, le premier " papy loft ". Un ensemble de dix pavillons T2 et T3, formant un U, dans le centre du bourg, situé exactement entre la gendarmerie et le médecin. A l'intérieur du hameau, un espace vert réservé aux locataires et une salle commune. A l'extérieur, pour chaque maison, un petit jardin individuel pour l'entretien duquel les habitants peuvent faire appel aux services municipaux.

La commune a apporté le terrain et la création des logements a été confiée à la société HLM " La Plaine Normande ". Les maisons, de type longère, de plain-pied, ont été conçues pour accueillir au mieux les personnes âgées, y compris celles qui doivent se déplacer en fauteuil roulant : pas de couloirs ni de baignoires mais de larges portes, des douches sans bac, des lavabos à hauteur de personne assise et des fenêtres doubles pour laisser entrer le maximum de lumière. Les habitations sont construites selon les normes de haute qualité environnementale (HQE) avec des matériaux favorisant l'isolation thermique et acoustique. Le toit est ainsi recouvert de petites tuiles en terre cuite. « La société HLM a fait de gros efforts pour livrer des logements de cette qualité », remarque Alain Tourret. « Hormis le terrain qu'elle a vendu, la participation financière de la commune est restée modique ». Les maisons du hameau sont accessibles aux personnes de plus de soixante ans et les loyers sont conformes à ceux du parc social. Le seul point faible du dispositif, que le maire souhaiterait améliorer, est l'animation de la salle commune. Une commission municipale a été mise en place pour y remédier en avril 2008.

MT



Contact

Alain Tourret, maire de Moult (Calvados)

02 31 27 94 30

mairie.moult@wanadoo.fr



Un dialogue fructueux avec les entreprises sur leur impact environnemental

Quand Michel Gonin a pris ses fonctions de maire, en 2001, à Néronde-sur-Dore un dossier épineux l'attendait : une usine d'outillage avait obtenu l'autorisation de s'installer sur un terrain proche de la zone d'activités, en bordure de la route à grande circulation qui traverse le bourg. Ce projet devait nécessiter une modification du POS et, la commune se trouvant par ailleurs dans le parc naturel régional du Livradois-Foréz, il fallait respecter les exigences de la loi paysage ! Une étude préalable à l'installation de cette entreprise (financé à 80 %) a permis d'établir un cahier des charges s'imposant au permis de construire et de modifier le POS. Le dossier en était là, l'usine était en construction. Michel Gonin a dialogué avec le responsable de l'usine d'outillage, lui a fait comprendre que ses déchets de fabrication (copeaux métalliques), ne pouvaient être stockés dehors avant leur évacuation, et qu'un talus devait être monté entre la route et l'enceinte de l'usine. Par chance, le chef d'entreprise était décidé à entamer une démarche qualité, jusqu'à obtenir la norme ISO 9001-200. Au nom de la collectivité, Michel Gonin a donc accompagné cette entreprise, dans sa démarche de qualité. L'usine a aménagé des aires de stockage pour ses déchets et un parking végétalisé. Elle a bâti un talus entre la route et sa clôture, et l'a engazonné. Ce dossier traité, tous les problèmes de paysage et d'urbanisme de cette petite commune "urbaine" n'étaient pas résolus pour autant. Au cours de son premier mandat, Michel Gonin a ainsi appris que les dossiers s'enchaînent et que les politiques à mener débouchent souvent sur des préoccupations très transversales. Ainsi, ce premier dossier a fait apparaître la nécessité de réaliser le PAB (plan d'aménagement du bourg) de la commune. En effet, la route qui passe devant l'usine d'outillage, va être élargie à trois voies ce qui va entraîner le réaménagement de l'entrée de la zone d'activités. Le problème est que plusieurs petits chemins, utiles aux agriculteurs, partent de cet endroit pour rejoindre la Dore, rivière qui donne son nom à la commune. Pour mieux résoudre cette problématique, la municipalité décide de mettre en route la procédure de réflexion menant à un Plan local d'urbanisme(PLU). C'est ainsi que la loi paysage conduit à une politique globale d'urbanisme.

JLV



Contact

Michel Gonin, maire de Néronde-sur-Dore

04 73 53 17 96

therese.gonin@orange.fr



Un bistrot-musée, véritable lieu de vie pour le village

Philippe Dubeau, maire de Pageas, est ami de longue date avec Maurice Robert, historien et ethnologue de renom, qui a passé une partie de son enfance au village. Le premier souhaitait créer un lieu de vie pour que les villageois aient à nouveau l'occasion de se rencontrer, de se connaître. Le second rêvait d'un musée ethnographique où seraient présentés la préhistoire de cette région, son histoire, ses monuments, son patrimoine, ses coutumes... Ainsi, d'une conversation entre les deux hommes, est né le concept de " bistrot-musée ". En 2006, l'ancien café du village, fermé depuis trente ans et dont la mairie possède les murs est réhabilité par les deux cantonniers de la commune. Des artisans interviennent pour refaire la toiture et l'électricité. Les coûts sont ainsi réduits au strict minimum. Le local est mis à disposition de la société d'ethnologie de Maurice Robert qui embauche une personne pour accueillir les visiteurs. Celle-ci prépare également des repas traditionnels, avec des produits locaux, sur une cuisinière à bois. La moitié de son salaire est pris en charge par le conseil régional. Les habitants des alentours enrichissent la collection du musée avec des vieux outils, des photos d'ancêtres, des documents et autres objets traditionnels locaux. Depuis l'inauguration du bistrot-musée, début 2007, son succès ne se dément pas. Les touristes y viennent l'été et, toute l'année, autour de la grande table paysanne qui peut accueillir quinze couverts, les villageois jouent aux cartes, écoutent de l'accordéon ou de la vielle, participent à des soirées occitanes.... Une dynamique est née autour de ce nouveau lieu. Maurice Robert a transféré le siège de sa société d'ethnologie de Limoges à Pageas. Le musée a loué une vieille maison contiguë pour y installer une extension et le Parc naturel régional Périgord-Limousin a décidé d'installer à Pageas sa future Maison d'accueil.

JLV



Contact

Philippe Dubeau, maire de Pageas

05 55 78 41 86

dubeau.philippe@wanadoo.fr



Une école branchée sur un tableau interactif

« L'école est essentielle dans une commune : elle motive et rassemble les habitants car chacun veut ce qu'il y a de mieux pour son enfant », explique Pierre Grandadam, maire de Plaine, village de 900 habitants dans le Bas-Rhin. Adeptes de la pédagogie active, les maires ont toujours soutenu les innovations. L'école de Plaine a été l'une des premières à introduire progressivement l'outil informatique dans ses cours. La population augmentant, la commune a construit en 2003 une nouvelle école en prévoyant de l'espace pour les ordinateurs dans les salles de classe. Ainsi, la classe de CM1-CM2 en compte vingt-six (un par élève), la classe de CE1-CE2 en a six, le cours préparatoire en détient cinq et quatre ordinateurs sont installés dans la classe maternelle. À l'investissement (500 000 euros) s'ajoute 100 000 euros pour l'équipement informatique, le tout financé avec l'aide de l'État, des conseils régional et général. Les ordinateurs sont disposés le long des murs, en arc de cercle autour du tableau. En réseau, ils sont branchés aux serveurs de l'école situé dans une pièce contigüe. Si besoin, des volets roulants plongent les classes dans le noir par simple commande électrique. Les tables et les chaises sont ergonomiques. L'innovation la plus spectaculaire tient à un poste installé sur une table roulante, relié au réseau et surtout, à un tableau interactif, une sorte d'écran d'ordinateur lui aussi monté sur roulettes. Le maître peut y projeter une image, un texte, qu'il corrige, modifie ou efface à volonté ; le tout apparaît sur le tableau interactif et sur les ordinateurs des élèves. Ainsi, le texte écrit par un élève sur son ordinateur peut être transmis sur le tableau interactif, pour le commenter avec la classe et le renvoyer corrigé sur l'ordinateur de l'élève. Le tableau interactif permet de présenter un exercice, un cours, des sites pédagogiques en travaillant avec tous les élèves. Ce qui n'empêche pas de limiter le temps que les élèves passent devant l'écran à une heure et demie par jour, pour lire des livres et écrire dans leurs cahiers.

AL



Contact

Pierre Grandadam, maire de Plaine

03 88 97 60 10

mairie.plaine@wanadoo.fr



Un centre de vacances transformé en logements

Les colonies de vacances sont passées de mode et le centre qui les accueillait dans le village de Plélauff est longtemps resté inoccupé. Pour conserver ce patrimoine en granit, Plélauff a décidé de le transformer en logements. La commune a confié la réalisation du projet à la communauté de communes du Kreiz-Breizh (28 communes, 22 000 habitants), en lui cédant gratuitement son bien. Celle-ci a fait appel au Pact-Arim du département, une association loi 1901 spécialisée dans la transformation d'habitats vacants en logements sociaux. L'association a signé un bail à réhabilitation avec la communauté de communes. Ce bail transfère la propriété du bâtiment au Pact-Arim pendant les vingt-cinq annuités de remboursement du prêt contracté par l'association pour financer les travaux de réhabilitation. Le Pact-Arim remboursera ainsi son emprunt grâce aux loyers, la communauté de communes n'aura rien payé et récupérera son patrimoine à l'issue du prêt. Ce qui n'aurait pas été le cas avec une société HLM, qui aurait conservé la propriété du bâtiment. En outre, les aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) accordées aux propriétaires privés sont plus avantageuses que les aides versées au secteur public. Le centre de vacances sera donc transformé en sept logements destinés aux familles, aux personnes âgées et aux handicapés, auxquels s'ajouteront deux studios pour les étudiants et les travailleurs saisonniers. Pour ne pas pénaliser les locataires en leur faisant payer un loyer légèrement supérieur à celui des HLM, la facture d'électricité sera réduite grâce à une consommation de moins de 45kwh/m²/an (les normes actuelles vont de 150 à 170 kwh) : L'eau sera préchauffée en circulant dans le sol à 100 mètres de profondeur, des capteurs solaires seront installés, les murs isolés de l'intérieur, les huisseries refaites... Les travaux, estimés à 650 000 euros, sont financés par le Pact-Arim avec l'aide de l'ANAH, de la communauté de communes, du conseil régional. Le chantier, commencé en avril 2008, est réalisé par les artisans de la région. Un bureau d'études vérifiera, à l'aide de caméras thermiques, la performance énergétique de la rénovation.

AL



Contact

Daniel Le Coz, maire de Plélauff

02 96 24 93 87

Jean-Yves Philippe, président de la communauté de communes de Kreiz-Breizh, à Rostronen

02 96 29 18 18

mairie.plelauff@orange.fr



Les boues d'épuration deviennent une source d'énergie

Que faire des boues d'une station d'épuration lorsque les maraîchers les refusent et que le reste des terres est chargé de lisier provenant des élevages industriels ? Dans le nord du Finistère, Pleyber-Christ cherchait une solution. La commune a commencé par acheter dix hectares de terrain pour y épandre les boues. Sur les conseils de l'association d'initiatives locales pour l'énergie et l'environnement (AILE), elle y a planté des saules pour les transformer en plaquettes de chauffage. Puis la commune a étendu les plantations sur deux autres parcelles en jachère, louées à un agriculteur. Soit treize hectares de saules plantés en tout. La commune a également investi dans l'achat d'une ensileuse, qui débite les saules en plaquettes de bois, d'une chaudière à alimentation automatique et d'un réseau de chaleur. L'ensemble, qui a coûté 200 000 euros, a été financé par la commune avec l'aide de l'Europe, du conseil général, de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Surveillé de près par l'AILE, l'épandage a été diminué au bout de trois ans, pour réduire l'apport de phosphates et se conformer à la réglementation européenne. En 2007, la première coupe de taillis n'a pas été à la hauteur des espérances (500 mètres cube /ha). Explications : elle est intervenue trop tard (quatre ans après la plantation au lieu des trois ans recommandés), la Cuma (coopérative d'utilisation de matériel agricole) régionale ayant eu des difficultés à se procurer la machine nécessaire, fabriquée à la demande au Danemark. En outre, le terrain a manqué d'eau. Toutefois, cette première coupe permet d'ores et déjà de chauffer la mairie, la médiathèque, la gendarmerie. L'AILE garantit de meilleurs rendements dans trois ans, les taillis s'étoffant entre chaque rotation. D'ailleurs, la commune prévoit d'investir à nouveau pour chauffer la maison de retraite et rentabiliser ainsi davantage les prochaines coupes de saules. Enfin, cette opération a fait économiser à la commune le traitement et le transport des boues de sa station d'épuration.

AL



Contact

Jean-Claude Kerdilès, maire de Pleyber-Christ

02 98 78 41 67

pleyber.christ-mairie@wanadoo.fr



Des arbres pour lutter contre l'effet de serre

Querrien (1600 habitants), qui s'étend sur 5000 hectares, est la première commune de France à s'être engagée dans un " contrat de captation de carbone ", dont l'objectif est de contribuer à réduire l'effet de serre en plantant des arbres qui vont absorber le CO₂ pendant leur croissance. Confrontée à une mauvaise qualité de l'eau liée aux activités agricoles sur un captage, la commune a racheté 35 hectares de terrains aux agriculteurs pour les boiser en partie de résineux mais surtout de chêne, châtaignier et merisier. C'est dans ce contexte que Guy Levallégant, conseiller municipal et pépiniériste, a été mis en contact avec des experts Gallois par le biais du CETEF, Centre d'études techniques et économiques forestières du Finistère, auquel il collabore. Ces experts ont proposé à Querrien " un contrat de captation de carbone ", au nom de la société britannique Carbone Neutral qui gère au niveau international des " droits à polluer " : elle propose aux industriels de compenser leurs émissions de gaz polluants par la subvention de plantation d'arbres. Le contrat, finalisé en septembre 2005, s'est traduit par une subvention de 19000 euros pour la plantation de 25000 jeunes arbres sur 17 hectares qui, en 100 ans, vont stocker 9 000 tonnes de CO₂ (l'équivalent de la consommation de 2000 voitures pendant sept ans). Ces plantations ont par ailleurs été financées à 80% par l'Agence de l'eau et par des subventions européennes. La commune s'est engagée à conduire le développement de cette forêt (dont elle reste propriétaire) selon un protocole de gestion durable et à produire à terme du bois d'œuvre, car le bois de chauffage, en brûlant, rejeterait tout le CO₂ dans l'atmosphère. « Pour Querrien, ce contrat s'inscrit dans une logique de protection de notre patrimoine paysager et montre, qu'au plus petit niveau, il est possible d'agir pour l'environnement sans attendre », souligne Guy Levallégant. Le seul souci de la collectivité depuis la plantation des arbres est la présence de chevreuils qui apprécient particulièrement les jeunes plants. Malgré cela, la commune s'apprête à signer un nouveau contrat avec la même société, dès l'automne 2008, avec la plantation de 25 000 arbres sur seize hectares.

MT



Contact

Guy Levallégant, conseiller municipal de Querrien

02 98 71 34 21

mairie.querrien.finistere@wanadoo.fr



Quatre logements sociaux dans un ancien presbytère

Située à 9 km de Sisteron, Ribiers (740 habitants) est une commune dynamique qui bénéficie du label Village nature. Le plus récent projet conduit par le maire, Robert Veret, est la transformation d'un ancien presbytère en quatre logements sociaux, sur la place du village. Le diocèse de Gap, propriétaire du bâtiment, a, sur un jugement du tribunal d'instance, signé un bail emphytéotique de cinquante ans avec la commune qui s'engage en contrepartie à le restaurer. Le bâtiment comprendra une salle de réunion au rez-de-chaussée et quatre logements sociaux T3 d'environ 67 m² chacun au niveau 1 et 2. La rénovation, confiée à Calhaura (Pact Arim du département), a été validée par les monuments historiques afin que soit respectés les éléments remarquables de la bâtisse : balustrade en fer forgé, portes menuisées, plafonds et cheminées en stuc ou marbre, cage d'escalier XVIIIe, dallages en pierre, sols en tomettes... Les façades et la toiture bénéficieront également d'un grand soin : enduit à la chaux naturelle, frise florale sous génoise pour la façade principale, menuiserie extérieures en bois de type ancien, toiture en tuiles canal d'aspect vieilli... Les travaux intérieurs sont prévus pour minimiser les charges des locataires : réducteur de pression d'eau, poêles à granules bois, mur respirant chaux chanvre.... Les travaux, qui commencent en septembre 2008, devraient être terminés au printemps 2009. Montant total de l'investissement : 482 000 euros sur lesquels la commune a reçu 187 000 euros de subventions (Etat, conseils régional et général). « C'est une opération viable, souligne Robert Veret, car l'emprunt de la commune de 295 000 euros sera remboursé en vingt-cinq ans par les loyers (de 300 à 350 euros). Mais compte-tenu des sommes en jeu, faire voter un projet pareil par le conseil n'était pas évident ». Robert Veret a convaincu car il a fait ses preuves : En 1998, l'ancienne gendarmerie a été restaurée pour y créer cinq logements sociaux, ce qui a valu à la commune le grand prix de l'architecture et de l'urbanisme. Surtout, Robert Veret s'y connaît en montage de dossiers : Depuis son arrivée à Ribiers, en 1980, il a travaillé jusqu'en 1986 à la société d'équipement du territoire sur les programmes d'OPAH dans les Alpes-de-Haute-Provence. Après guerre, au Havre, il a participé à la constitution des dossiers de dommages de guerre et aux travaux de reconstruction de la ville. Une expérience mise au service des futurs heureux locataires du presbytère.

MT



Contact

Robert Veret, maire de Ribiers

04 92 63 20 16

mairieribiers@hotmail.com



Les jeunes réalisent leur piste de skate

Pour inciter les jeunes à rester sur le territoire, Rivarennnes (590 habitants) a créé une commission municipale de la jeunesse composée d'une vingtaine d'adolescents et recruté une animatrice. Lorsque les membres de la commission ont sollicité la construction d'une piste de skate, l'animatrice leur a proposé de s'investir dans le projet, tout d'abord en constituant un groupe de travail avec elle. Avec l'aide du parc naturel régional de la Brenne et du "Relais Brenne initiatives jeunes" - association de la fédération des œuvres laïques rayonnant sur le territoire du parc - les adolescents se sont renseignés : lecture des magazines spécialisés, visite de pistes de skate réalisées dans les environs, repérage des entreprises fabriquant des rampes, des tremplins, des chicanes... Puis, ils ont trouvé un terrain disponible dans la commune, réalisé le plan de l'équipement, monté un dossier de financement avec les différents partenaires. Le projet a été présenté au conseil municipal qui l'a approuvé. Les travaux ont été réalisés par la commune, maître d'ouvrage. La piste de skate, dont le coût s'élève à un peu plus de 20 000 euros, a été financée à 80% par le parc, l'Europe (dans le cadre d'un contrat Leader+ "maintien des jeunes pour contrer la baisse démographique"), le contrat de pays et la commune. Entre temps, les jeunes ont créé une "Junior association" qui leur permet d'avoir un compte bancaire, de faire des projets et de les gérer. Ainsi, la piste de skate est autogérée par les jeunes et l'animatrice : Ils en détiennent la clé après avoir signé une charte d'utilisation du matériel entreposé (obligation de porter un casque, des genouillères, des protections aux coudes). Sur la piste de skate, un panneau rappelle que l'équipement est utilisé sous la seule responsabilité des jeunes et de leurs parents.

AL



Contact

Jean-Marie Lamamy, maire de Rivarennnes

Gwenaëlle Gadefait, animatrice.

02 54 47 04 69

Rivarennnes-mairie@wanadoo.fr



Le maire a assuré, quatorze ans durant, l'éducation civique des enfants.

A 68 ans, Jean Lorentz ne s'est pas présenté une nouvelle fois aux élections municipales de mars 2008, à Roeschwoog. Mais pendant quatorze ans, chaque année, il a invité les élèves des deux classes de CM 2 du village à venir en mairie pour parler des devoirs des enfants et de la vie municipale. Avant cette rencontre, les élèves apprenaient en classe les droits des enfants : droit à la nourriture, aux soins, à une nationalité, droit de donner son avis, d'être protégé de la violence, etc. Avec Jean Lorentz, quatorze générations de gamins de 10 et 11 ans ont appris qu'ils ont aussi des devoirs. Dans la salle du conseil municipal, ce jour-là, le maire demandait à une fille et à un garçon de prendre des notes pour faire le compte rendu de la réunion. Il leur expliquait qu'il faut savoir écouter, sans couper la parole, qu'il faut obéir, dire "bonjour", "merci", être poli, bref, se comporter correctement dans la vie courante. Ils apprenaient par la même occasion que leurs parents ne sont pas parfaits, car ils ne respectent pas toujours le code de la route quand ils viennent chercher leurs enfants à la sortie de l'école. Jean Lorentz savait pertinemment que ce discours serait répété ! « Ensuite, on discutait du village, de son avenir. Les enfants posaient toutes les questions qu'ils voulaient, en particulier celles que leurs parents leur avaient demandé de poser. Cela m'amusait beaucoup... Quand je croisait un enfant dans la rue, il me disait "bonjour Monsieur le maire", et rien ne pouvait me faire davantage plaisir ».

Les premiers élèves ayant participé à cette séance ont maintenant plus de 20 ans. On ne peut pas dire, bien-sûr, si cela a suffi à prévenir la délinquance juvénile ou les incivilités, mais, conclut le maire « je peux au moins me dire, en conscience, que j'ai fait ce qu'il fallait que je fasse ».

JLV



Contact

Jean Lorentz, maire de Roeschwoog de 1994 à mars 2008

03 88 86 41 04

mairie.roeschwoog@wanadoo.fr



Démontage d'une ancienne station de ski

La station de ski de la " Haute Vallée " de Saint-Anthème a cessé de fonctionner à la fin des années 70, laissant sur place câbles, pylônes et autres installations. Lorsqu'une cinquantaine de vieux fûts d'hydrocarbure ont été découverts, sur un autre site, situé près de la rivière, le maire du village a alerté la gendarmerie et le parc naturel régional du Livradois-Forez. Pour éviter toute pollution de l'Ance, les agents du parc ont immédiatement transporté les fûts corrodés dans une déchetterie spécialisée. La commune et le parc ont ensuite décidé de procéder au nettoyage de la station en démontant ses installations. Il a fallu retrouver les multiples propriétaires privés pour les convaincre et chercher les financements. Coordonnateur de l'action, le parc a obtenu l'accord des propriétaires pour assurer l'inventaire, le démontage des matériels et leur descente dans la vallée. En contre partie, les propriétaires devaient se charger de leur transport jusqu'aux centres de recyclage. Une fois la convention signée, les vieux bâtiments en bois ont été démontés et brûlés sur place, pour éviter de les transporter. Pour ne pas détruire les pentes par le passage d'engins, il a été décidé d'hélicoptéer les pylônes, perches et autres déchets métalliques. Seule la dameuse a été tractée. Pour diminuer les rotations d'hélicoptère et les frais, le parc a mobilisé le maximum de bénévoles et d'agents pour scier les écrous de fixation des pylônes, coucher sur place ces derniers et rassembler le matériel à enlever (moteurs, tôles, perches...). Puis, des équipes de deux personnes ont été réparties sur la station le jour J, afin d'accrocher le matériel aux lignes de l'hélicoptère. Cette mobilisation a permis d'hélicoptéer, en une journée, les 25 tonnes de ferraille, des pentes vers la vallée, avant de transporter le tout dans les usines de recyclage. Le coût du démontage de la station (32 500 euros) a été financé par les conseils régional et général, la communauté de communes de la vallée de l'Ance, la commune et le parc.

AL



Contact

Yvan Col, maire de Saint-Anthème.

04 73 95 40 20

St-antheme-mairie@orange.fr



Des immeubles menaçant ruines sont en cours de réhabilitation

A Saint-Aulde, village aux confins de l'Île-de-France et de la Champagne, deux bâtiments, dont une grange, menaçaient de s'écrouler, en 2005. Or, dans ce genre de circonstance, la responsabilité personnelle du maire est engagée. Comme il se doit, à l'époque, le maire Gérard Geist a pris un arrêté de péril pour que les propriétaires consolident, ou démolissent les bâtiments en question. Mais, comble de malchance, ces propriétés étaient "vacantes et sans maître" selon l'expression consacrée par le législateur ; autrement dit, les propriétaires étaient défaillants. Les héritiers du premier bâtiment avaient refusé la succession. Au moins, étaient-ils identifiés et ces biens pouvaient rejoindre le domaine public. Mais le deuxième bâtiment, lui, se trouvait sans héritier connu. Il ne pouvait donc pas être vendu à un particulier, ni à la mairie, ni aux Domaines ! Et Gérard Geist de dénoncer alors ce vide juridique.

En 2006, le gouvernement a fait voter un certain nombre de dispositions contre "l'habitat indigne", une circulaire stipulant que pouvait devenir communal un bien sans maître dont le dernier propriétaire était décédé depuis plus de 30 ans. Une solution devenait possible pour Gérard Geist. Aujourd'hui, l'un des deux immeubles a été vendu par l'Etat à un particulier. L'autre fera l'objet d'un chantier d'insertion permettant de le réhabiliter et de l'aménager en logement locatif. « Cette expérience m'a appris qu'il ne faut rien laisser à l'abandon, dit Gérard Geist, car il y a toujours une petite chance pour que le bâtiment soit récupérable, et avec un peu d'imagination, on évite de démolir des éléments du patrimoine, simplement parce qu'ils ne sont pas entretenus ».

JLV



Contact

Gérard Geist, maire de Saint-Aulde

01 60 23 65 16

mairie@sainte-aulde.fr



Un bénévole pérennise l'aide aux devoirs

A Saint-Colomb-de-Lauzun, dans les années 90, la municipalité avait mis en place une aide aux devoirs pour les écoliers, avec une personne en " emploi jeunes " qui animait les séances, à la satisfaction générale. Malheureusement, quand le dispositif gouvernemental a été supprimé, l'expérience a été abandonnée. Mais le besoin était créé et Luc Macouin, élu maire en 2001, ne pouvait renoncer à ce service, bien que sa commune de 478 habitants n'ait pas les moyens d'embaucher un enseignant.

La chance a voulu, en 2007, qu'un professeur de sciences et vie de la terre (SVT) vienne habiter le village pour y passer sa retraite. Apprenant l'embarras dans lequel se trouvait le maire, il se proposa pour reprendre bénévolement l'aide aux devoirs. Depuis mai 2007, il accueille les élèves de primaire et du collège deux fois par semaine, entre 17 et 19 heures, dans une grande salle au-dessus de celle du conseil que le Rotary-club local a équipé de mobilier et d'un photocopieur. La mairie prend en charge les fournitures et le chauffage, pour un coût, donc, négligeable. Luc Macouin est soulagé. « Le service est bien parti pour durer, dit-il. Sur les soixante-quatorze jeunes de six à seize ans que compte la commune, une dizaine suit les séances, dont cinq très fidèlement. D'autre part, je suis aussi président de la communauté de communes et il n'est pas exclu que je réussisse à étendre le service aux villages d'à côté. Il suffirait peut-être de trouver un autre volontaire, pour pérenniser vraiment cette aide aux devoirs ».

JLV



Contact

Luc Macouin, maire de Saint-Colomb-de-Lauzun

05 53 76 64 00

colomb.st@wanadoo.fr



Une résidence " musiques actuelles "

La 10 mai 2008, sous la halle Chamerat, dans le centre du bourg de Saint-Didier-sur-Chalaronne (environ 2400 habitants) a eu lieu le concert de clôture de la résidence d'artistes de musiques actuelles mise en place dans la commune quelques mois plus tôt. L'histoire de cette résidence commence en 2005, dans le bureau du directeur de l'école de musique, Pascal Béréziat, en présence du maire, Muriel Luga-Giraud. « Comme chaque semaine, nous faisons le point sur l'activité de l'école et nous réfléchissons aux suites à donner aux actions mises en place les années passées : depuis 2002, nous invitons les élèves à constituer de petits groupes musicaux. En 2003, nous avons créé la carte découverte qui permet une initiation gratuite à trois instruments. Il nous semblait qu'il manquait aux élèves à la fois une approche des techniques du son et la magie de la scène. Pascal Béréziat a proposé de solliciter un groupe de la région qu'il connaissait, Tribute To Phil Collins ». Contact est pris avec ce groupe pour lui proposer de travailler avec les élèves de l'école dans l'objectif de choisir des chansons, d'adapter les partitions, de les initier aux techniques du son et de la mise en scène pour aboutir à un concert public. « Il n'a pas été facile de faire adopter ce projet en conseil municipal, car il a un coût -3 500 euros- et que la culture n'est pas souvent la priorité », commente Muriel Luga-Giraud. « Une résidence de musique actuelles, c'était une première dans le département ! »

En octobre 2007, le groupe et la résidence sont présentés à la population lors d'une réunion publique à laquelle participent deux cents personnes. La résidence s'est ensuite mise en place avec des interventions régulières de " Tribute to Phil Collins " auprès des cent-dix élèves de l'école de musique. « C'est la première fois que les élèves jouent avec des professionnels, souligne Muriel Luga-Giraud. Les professeurs, le groupe et les élèves sont enchantés du travail qu'ils ont fait ensemble. Cette initiative est aussi un outil pour mobiliser les Désidériens, les intéresser à ce qui les entoure et créer davantage une culture du collectif ».

MT



Contact

Muriel Luga-Giraud, maire de Saint-Didier-sur Chalaronne

04 74 69 73 37

stdidiersurchalaronne@wanadoo.fr



Les habitants disposent désormais d'une épicerie " point-Poste " .

Lorsque Jean-Pierre Pougny est élu maire de Saint-Gondon, en 2001, le village ne compte plus qu'un bar, une boulangerie et une boucherie-charcuterie, très renommée. Manque une épicerie, que le maire et son équipe n'ont pas osé promettre pendant la campagne électorale, ne sachant pas comment s'y prendre pour créer ce commerce, pourtant nécessaire aux habitants. Par chance, dès le début du mandat, une habitante de Saint-Gondon fait part de son intention de monter une épicerie. La candidature est sérieuse, ne manque qu'un local, que le maire se met en demeure de chercher. Mais quand, un an plus tard, il fait l'acquisition d'un local inoccupé adapté à ce type d'activité, la candidate a abandonné l'idée de s'installer à Saint-Gondon. Fin 2003, les cadres de deux grands réseaux de distribution ayant entendu parler d'un local municipal disponible à Saint-Gondon, proposent à Jean-Pierre Pougny de leur fournir le professionnel pour l'occuper. Le maire conclut l'affaire avec celui de ces deux professionnels qui n'avait pas l'intention de mettre une enseigne particulière au fronton du bâtiment. Le magasin ouvre en octobre 2005, trois ans après le début de la démarche.

Peu de temps après, la direction départementale de La Poste annonce que le volume d'activités n'étant pas suffisant à Saint-Gondon, la permanence qu'elle y tient est remise en cause. Elle propose d'installer un point-Poste chez un commerçant volontaire. Le propriétaire du bar, sollicité en premier, décline l'offre. L'épicier donne son accord sans hésiter. C'est ainsi qu'aujourd'hui, Saint-Gondon possède un bar, une boulangerie, une boucherie-charcuterie, et une épicerie qui propose la livraison à domicile et les produits de La Poste 7 jours sur 7 de 8 heures à 20 h 30.

JLV



Contact

Jean-Pierre Pougny, maire de Saint-Gondon

02 38 36 90 76

pougny.jp@orange.fr



Une école " Haute Qualité Environnementale "

Jusqu'aux années 2000, les enfants de Saint-Hilaire-le-Châtel se partageaient entre trois écoles réparties sur la commune et le bourg jumeau de Sainte-Céronne-les-Mortagne. « Ce dispositif obligeait les enfants à des allées et venues, raconte le maire Jean-Jacques Beuzit. C'est pourquoi, au début de la dernière mandature, nous avons décidé de construire une nouvelle école. Le projet a été conduit par Jacques-Antoine Gardéa, alors maire adjoint chargé de l'enseignement. Nous voulions faire quelque chose dans le domaine environnemental. Avec les conseils de l'Ademe et épaulés par des urbanistes, nous avons construit un projet HQE ». L'école, adossée à une colline, est en partie enterrée (dortoirs, bibliothèque, salle informatique) et ainsi protégée sur sa face nord. L'ouverture vers le sud, en demi-cercle (classes et restaurant) est composée de baies vitrées. Le bois (Douglas) est utilisé pour l'ossature et le toit, couvert de bardeaux. L'ensemble est isolé par de la laine de chanvre. Le sol est couvert de linoléum en lin, les peintures sont à base de chaux. Enfin, l'eau de pluie est récupérée pour alimenter les chasses d'eau. « Tout ce qui compose l'école est recyclable. Nous avons cependant opté pour un chauffage au gaz, car au moment de la construction la filière bois était encore balbutiante... » Cette école HQE a nécessité un budget d'un million d'euros, plus 30 000 euros pour l'achat du terrain, financé par les communes de Saint-Hilaire et de Sainte-Céronne et par des subventions, de l'Etat, du conseil régional, de la communauté de communes et de l'Ademe. « Le surcoût, par rapport à une école " classique " a été couvert par les subventions de l'Ademe, souligne Jean-Jacques Beuzit. Par ailleurs, les particularités écologiques de l'école font l'objet d'un projet pédagogique pour les enfants. Cette réalisation a également joué un rôle majeur dans la prise de conscience de beaucoup d'élus ». Une cinquième classe a ouvert dès l'inauguration, en 2006, et 120 enfants y feront leur rentrée en septembre 2008.

MT



Contact

Jean-Jacques Beuzit, maire de Saint-Hilaire-le-Châtel

02 33 25 01 13

comunesthillechatel@wanadoo.fr



Grâce à la maison médicale, les professionnels de santé restent au village

Située à dix kilomètres d'Angers, la petite ville de Saint-Lambert-la-Potherie souhaite que les personnes âgées continuent à vivre sur la commune dans de bonnes conditions. Sur les conseils de la commission municipale spécialisée sur le troisième âge, huit logements HLM accessibles de plain-pied, et adaptés aux besoins des anciens ont été réalisés en 2004 et en 2006. Quatre nouveaux logements du même type doivent être aménagés en 2009. Parallèlement, la municipalité a fait en sorte de maintenir sur place les professionnels de santé. L'infirmier et le kinésithérapeute se trouvaient à l'étroit dans leur cabinet, le médecin généraliste était débordé... Tous voulaient louer de nouveaux locaux, aucun ne souhaitait investir dans l'achat d'un cabinet. Ils en ont parlé à la municipalité qui n'a pas hésité à accéder à leur demande. Une ancienne menuiserie ébénisterie, à l'abandon, se trouvait dans un quartier en construction. La municipalité a racheté le bâtiment pour en faire une maison médicale. Les professionnels se sont engagés, par écrit, à s'installer dans les nouveaux locaux communaux. Ils ont constitué un groupe de travail avec d'autres candidats à l'installation, les élus et l'architecte chargé d'aménager les locaux. Le projet a été longuement réfléchi, les travaux ont duré dix mois et le pôle santé a ouvert ses portes en octobre 2007. Accessible à pied ou en voiture – il est facile de se garer sur le parking – la maison médicale abrite un nouveau médecin, le kinésithérapeute, l'infirmier, le podologue, un dentiste, dans des locaux insonorisés, accessibles aux handicapés. Les loyers, calculés en fonction de la superficie utilisée, remboursent l'emprunt contracté (400 000 euros sur 20 ans), la commune n'ayant reçu aucune aide. Le résultat est d'ores et déjà positif : les locaux étant plus spacieux, le kinésithérapeute et l'infirmier travaillent maintenant par roulement avec d'autres collègues. Une esthéticienne s'est installée à côté du bâtiment. Deux médecins sont maintenant installés dans la commune, l'ancien étant resté dans son cabinet.

AL



Contact

Pierre Vernot, maire de Saint-Lambert-la-Potherie
et Jacky Nioche, premier adjoint

02 41 77 55 06.

mairie.st.lambert.la.potherie@wanadoo.fr



Un conseil consultatif communal

Henri Blanc a été dirigeant de la fédération nationale des MJC et délégué au CNVA, conseil national de la vie associative. De son passé professionnel, il a gardé la conviction qu'il est impératif d'associer les habitants à la vie locale. En 2001, élu maire de Saïx, commune périurbaine de Castres, il a voulu mettre en place une nouvelle gouvernance. Il a d'abord pris soin de partager le pouvoir au sein de l'équipe municipale en déléguant largement aux conseillers et en réunissant chaque semaine un bureau municipal permettant la mise en commun du travail de chacun. Ensuite, des réunions annuelles ont été organisées dans les dix quartiers de la commune afin d'aller à l'écoute de la population. Pour chaque chantier en cours, des réunions extra-municipales occasionnelles ont eu lieu, en présence des bureaux d'études ou techniciens concernés, afin d'engager un débat en tenant compte des remarques des habitants. « Ainsi, par exemple, une réunion portant sur le réaménagement d'une rue et l'enfouissement des réseaux nous a conduit à mieux valoriser le trottoir le plus fréquenté, à la demande des habitants », raconte Henri Blanc. En 2007 a été installé un conseil consultatif communal, véritable lieu de rencontres des habitants. Il comprend quatre collègues : le conseil local de la vie associative qui réunissait depuis plusieurs mois des dirigeants d'associations, le conseil économique composé des représentants des commerçants et artisans, le conseil des sages regroupant des aînés et le collègue des délégués des dix quartiers. Le conseil consultatif est appelé à fonctionner comme un conseil économique et social local, c'est-à-dire de façon indépendante par rapport à la municipalité (en saisine et autosaisine). Confortés dans cette conception de la démocratie par une brillante réélection en mars 2008, Henri Blanc et son équipe sont décidés à poursuivre dans cette voie. Les trois axes de leur programme " de développement durable " pour le mandat qui commence (environnement-cadre de vie, urbanisme, social et culturel) feront l'objet de trois commissions extra-municipales composées pour moitié d'élus et pour l'autre moitié de membres du conseil consultatif. Ces commissions auront notamment pour tâche de poser le diagnostic préalable à l'agenda 21 que le maire souhaite élaborer en coopération avec le pays d'Autan. « Si les élus n'engagent pas une démarche pour aider les gens à se retrouver, c'est le règne de l'individualisme, estime Henri Blanc. A travers cet agenda 21, nous construisons l'avenir de la commune en 2015. Nous ne pouvons pas le faire sans les habitants et sans leur intelligence collective ».

MT



Contact

Henri Blanc, maire de Saïx

05 63 74 71 76

mairie@ville-saix.fr



Le stade n'est plus arrosé à l'eau de ville

Même dans une commune de 500 habitants, les sportifs ont besoin d'un stade en bon état, donc suffisamment arrosé pour que la pelouse reste verte pendant toute la saison. La mairie de Sérignac arrosait le stade, comme cela se fait partout, avec de l'eau de ville. Mais en 2003, année de la sécheresse, la facture est montée jusqu'à près de 4 000 euros. « J'ai trouvé cela ahurissant », dit le maire, René Giavarini. Il a aussitôt pris contact avec l'une des deux associations syndicales autorisées d'irrigation (ASAI) qui existent sur la commune : ce sont des groupements d'agriculteurs, ayant le statut d'établissement public, qui fonctionnent sous contrat d'affermage avec les Côteaux de Gascogne, la Société d'économie mixte qui gère l'approvisionnement en eau de la commune. L'eau est puisée dans la rivière locale, la Gimone, et acheminée sur 5 kms vers le lac de retenue du " Casset " dont l'ASAI est propriétaire. De là, elle est distribuée aux agriculteurs pour leur irrigation. La commune est entrée dans l'ASAI, elle en assure depuis la gestion administrative et comptable et est autorisée en contrepartie à utiliser l'eau servant à l'irrigation. Il a suffi d'aménager 1 kilomètre 500 de canalisations pour amener l'eau du lac jusqu'au stade. Les travaux, effectués en régie, ont coûté 8 500 euros, et se sont trouvés amortis en trois ans. Car la facture s'élève aujourd'hui à environ 500 euros (350 euros d'abonnement et 150 euros d'eau), soit huit fois moins qu'en 2003 ! « C'est une solution beaucoup plus économique, conclut le maire, et beaucoup plus écologique : nous utilisons, chaque année, au maximum 0,5 % de l'eau prélevée dans la rivière par les agriculteurs. C'est dérisoire ». Et le stade est toujours vert !

JLV



Contact:

René Giavarini, maire de Sérignac

05 63 02 35 51

renegiavarini@aol.com



Les réserves d'eau remplacent les bornes à incendie

« Les assurances peuvent se retourner contre les communes qui n'ont pas fourni suffisamment d'eau pour éteindre un incendie », explique Pierre Livic maire de Soulangy, 263 habitants. Or, les bornes à incendie de la commune ne répondaient plus aux normes qui obligent d'alimenter chaque borne par une canalisation de 100 millimètres de diamètre minimum et de transporter l'eau sous pression de 2 bar au minimum. La borne à incendie doit en effet débiter 60 mètres cube d'eau par heure. Le changement des bornes et des canalisations aurait coûté très cher et la précédente municipalité a préféré installer deux réserves à incendie, en suivant les conseils du service départemental d'incendie et de secours (Sdis) de Caen. Le transport de l'eau vers le lieu du sinistre est assuré par les pompiers. Pour construire ces réserves, la commune a acheté deux terrains situés dans un rayon de 400 mètres des habitations, permettant de couvrir 90% du village. De 120 mètres cube chacune, les réserves d'eau sont installées dans un trou bétonné à ciel ouvert : Il a donc fallu sécuriser les sites en les clôturant pour y éviter toute intrusion. Alimentée par l'eau de la commune, chaque réserve permet de remplir rapidement les camions citernes des pompiers qui doivent disposer de 120 m³ d'eau pour éteindre en deux heures un sinistre normal. Les deux réserves sont facilement accessibles par une route goudronnée supportant le va et vient des engins qui vont lutter contre les incendies, car « installer des réserves d'eau dans des sites inaccessibles reviendrait à aménager des mares aux canards, rien de plus », explique le major Colmou, du Sdis. Pour les risques industriels, le Sdis évalue le volume d'eau nécessaire au cas par cas. Le coût total des deux réserves à incendie, de 48 000 euros, a été subventionné à 40% par le conseil général.

AL



Contact

Pierre Livic, maire de Soulangy et Marc Pisant, ancien maire

02 31 90 19 09

mairiedesoulangy@wanadoo.fr



Les habitants-citoyens participent aux décisions municipales

Taillebois est une commune au paysage accidenté et bocager dans la vallée de la Rouvre. Conseiller municipal depuis 1995, puis maire depuis 2001, Yannick Soubien, également vice-président du conseil régional de Basse-Normandie, s'est donné pour mission de mettre en œuvre des outils de démocratie locale. Sa volonté d'associer les habitants aux décisions municipales se traduit tout d'abord par des réunions publiques : une réunion annuelle de compte-rendu de mandat, « où l'on explique ce qu'on a fait et où l'on propose aux habitants de dire ce qu'ils en pensent », complétée par des réunions thématiques sur des enjeux majeurs pour la commune. De telles rencontres, où le maire a un rôle d'animateur, avec parfois le concours d'un technicien, ont eu lieu par exemple sur le diagnostic des zones humides de Taillebois, sur le chantier d'assainissement individuel et collectif ou encore l'aménagement du centre bourg. « Quarante à soixante personnes participent à chacune de ces réunions, toutes les familles sont représentées. Il ne s'agit pas seulement de " causer " pour renouer du lien social mais bien de construire des projets et de les réaliser ensemble. Les choix exprimés sont respectés ». Ainsi du processus qui a conduit à l'aménagement du " Chant des cailloux ", une propriété en friches au cœur du village. Pour décider collectivement de son aménagement, un groupe de projet a été mis en place. Les habitants ont participé au défrichage du lieu, finalement aménagé en zone de promenade et de pique-nique, dans le respect du paysage naturel. « Cette réalisation symbolise le climat de confiance que l'on peut créer dans une collectivité ». Ces réunions ont engendré une habitude du débat, à tel point que ce sont parfois les habitants qui le réclament, comme ce fut le cas au moment du référendum sur la constitution européenne. Les Tailleboisiens sont également invités à participer aux sept commissions municipales qui, depuis mai 2008, sont présidées par un élu et coanimées par un citoyen. « Un mandat, ce n'est pas décider à la place des gens, c'est être capable d'animer le projet collectif », souligne Yannick Soubien. Nommé vice-président de la communauté de communes, il a bien l'intention de propager sa méthode au niveau intercommunal en l'appliquant notamment à la définition du projet communautaire, à l'horizon 2025.

MT



Contact

Yannick Soubien, maire de Taillebois

02 33 64 48 56

ysoubien@orange.fr



Dix-huit bénévoles forment la réserve communale de sécurité civile

Le centre de première intervention (CPI) de Thérouanne (1100 habitants) n'avait ni antenne, ni permanence de pompiers : les quatorze pompiers volontaires, qui travaillaient tous, n'étaient pas en nombre suffisant. Pour assurer les urgences, quatre à cinq personnes pouvaient être mobilisées à toute heure du jour et de la nuit, dont un chauffeur avec permis poids lourd. En outre, le coût du centre devenait exorbitant pour la commune qui devait sans cesse changer les équipements et payer les formations des pompiers volontaires. Le 1^{er} janvier 2006, le conseil municipal a voté la dissolution du CPI et l'a remplacé par la réserve communale de sécurité civile. Les pompiers qui le souhaitaient (la moitié) ont rejoint le centre de secours d'Aire-sur-la-Lys, situé à une dizaine de kilomètres de la commune. Les autres ont été intégrés à la réserve communale, rejoints par des jeunes (artisans, infirmières...), formant une équipe de dix-huit personnes. Tous sont bénévoles, l'encadrement est assuré par deux anciens pompiers volontaires. Le camion-incendie du centre de première intervention a été revendu, le reste du matériel a été transféré à la réserve (motos pompes, tuyaux, matériel pour les nids de guêpes...) La commune a acheté des vestes et des parkas, des casques de chantier, une cage pour capturer les animaux errants. La formation des réservistes est assurée avec l'aide du centre de secours d'Aire-sur-la-Lys et de la gendarmerie. La réserve communale intervient en complémentarité des autres services de secours et dans le cadre du plan communal de sauvegarde. Elle informe la population des risques (inondations et transport de matières dangereuses par exemple). Elle actionne les motos pompes dans les caves inondées, nettoie la chaussée après un sinistre, se charge des nids de guêpes et des essaims d'abeilles, dégage les chemins communaux enneigés ou entravés par des chutes d'arbres, participe à la recherche de personnes... La réserve communale peut aider à l'accueil en cas d'événement majeur sur l'autoroute située à trois kilomètres du village. Son coût de fonctionnement est d'environ 5 000 euros par an.

AL



Contact

Alain Chevalier, maire de Thérouanne

03 21 95 51 87

Therouanne.mairie@wanadoo.fr



Un coup de fil quotidien soutient les personnes âgées

Toutes les trois semaines, la bibliothèque associative de Vacqueyras, appelée " société de lecture ", apporte des livres à domicile aux personnes à mobilité réduite. C'est l'occasion, pour l'agent communal qui partage son temps entre la bibliothèque et le syndicat d'initiatives, d'échanger des nouvelles avec les personnes isolées. Souvent âgées, elles vivent à l'écart des voisins et reçoivent la visite quotidienne de l'aide ménagère ou d'une infirmière. Mais elles restent seules la nuit et le week-end. La canicule ayant révélé leur isolement, la municipalité a cherché un moyen de vérifier si ces personnes allaient bien. Une tournée quotidienne en voiture aurait permis de contrôler l'ouverture des volets le matin. Mais elle est vite apparue coûteuse, difficile à mettre en œuvre : qui devait la faire, avec quel véhicule ? La solution finalement adoptée consiste à passer un coup de téléphone tous les matins aux personnes âgées ou malades, vivant seules à l'écart du village. Six personnes étaient concernées en 2003, trois aujourd'hui. Dès que l'agent d'accueil arrive le matin en mairie, il leur téléphone pour savoir si tout va bien. Le week-end, la maire-adjointe aux affaires sociales prend le relais. Si personne ne répond, l'alerte est donnée pour que quelqu'un se rende sur place. Il est ainsi arrivé qu'une femme âgée et malade ne réponde pas car elle avait cassé son téléphone et perdu la téléalarme. D'autres incidents se sont produits cette année : deux personnes, qui avaient eu des malaises dans la nuit, ne pouvaient plus bouger. « Nous nous sommes rendus sur place et avons appelé un médecin » raconte le maire, Jean-Marie Gravier. Ce service, qui est aussi pour les personnes âgées isolées l'occasion de demander de petits services comme l'achat du pain, des médicaments ou de commander un repas, les rassure et ne coûte quasiment rien.

AL



Contact

Jean-Marie Gravier, maire de Vacqueyras et Simone Darut, maire-adjointe
04 90 65 84 24
mairie.vacqueyras@orange.fr



Valorisation du compostage individuel

Le Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères (Smitom) du Sud-Saumurois voulait expérimenter le compostage dans l'une de ses communes. Vauchrétien (2 500 habitants), qui avait une commission environnement très active réunissant les élus et les habitants, a immédiatement accepté la proposition. Dans cette bourgade pavillonnaire proche d'Angers, le tri sélectif du papier, du verre et du plastique est pratiqué depuis plusieurs années dans des déchetteries. En 2002, le syndicat a subventionné l'achat de composteurs (70 euros pièce) pour les vendre 17 euros aux habitants. Près d'une centaine de familles, sur les 500 que compte la ville, ont signé la " charte du compostage individuel " les engageant à utiliser leur composteur ; une boîte en bois démontable, munie d'un couvercle pliable qui s'ouvre en partie pour laisser passer l'air. On y jette les matières organiques (épluchures, restes de repas, tontes de pelouse, feuilles mortes, marc de café...). Le terreau est recueilli à la base de la boîte après six mois de décomposition. Le compostage individuel complète le tri sélectif qui se fait désormais à domicile, dans l'objectif de réduire le volume des déchets. La commission environnement a également incité les habitants à se regrouper en association pour acheter une dizaine de mini-broyeurs de branchages. Ainsi, les déchets verts sont transformés en sciure pour devenir du compost, au lieu d'être brûlés. Selon Hervé Faes, nouveau maire de Vauchrétien « les résultats sont encourageants, mais la population se renouvelle si rapidement qu'il faudrait toujours relancer l'information ». A l'école, un composteur muni d'une vitre permet de suivre la transformation des déchets organiques en terreau. La sensibilisation des enfants est continue. Reste à faire de même avec les adultes.

AL



Contact

Hervé Faes, maire de Vauchrétien

02 41 91 24 18

mairie@vauchretien.fr



" Caméras des champs ", festival de cinéma sur la ruralité

Au mois de mai, Ville-sur-Yron organise " Caméras des champs ", un festival de films documentaires sur la ruralité dont le thème change chaque année. La Xème édition, du 15 au 18 mai 2008, est consacrée aux " agro-énergies et réchauffement climatique ". Luc Delmas, maire adjoint de la commune et chargé de cours d'ethno/histoire à l'université de Metz est à l'origine de cet événement culturel créé en 1999 avec le foyer rural du village, le parc naturel régional de Lorraine et l'université de Metz (département d'ethnologie et Service audiovisuel). D'autres partenaires ont rejoint le comité de pilotage dirigé par Luc Delmas : le centre régional audiovisuel de Lorraine (Cravlor), des représentants de la direction régionale des affaires culturelles (Drac), des enseignants de lycées agricoles, l'INRA, la chambre d'agriculture... De janvier à mars, ce comité sélectionne une vingtaine de documentaires français et étrangers. Une chargée de mission du parc naturel coordonne l'organisation du festival qui mobilise de nombreux bénévoles. Les festivaliers sont accueillis à la gare ou à l'aéroport et hébergés gracieusement par les habitants. Un chapiteau est dressé dans un champ où sont servis les repas. L'entrée étant gratuite, les habitants se pressent dans la salle des fêtes du village où sont diffusés les films. Trois prix et le prix d'encouragement sont décernés par un jury composé d'un universitaire, de deux agriculteurs, d'un journaliste, d'étudiants. Les spectateurs décernent eux aussi leur propre prix sous la forme d'un sabot, les lycéens également. Les débats qui suivent les projections permettent de confronter la vision des citadins et des cinéastes à la réalité vécue par les ruraux. Dans les ateliers, le public apprend à décrypter l'image avec les étudiants en ethnologie et cinéma. " Caméras des champs " est organisé avec 30 000 euros pour louer le matériel de projection, rémunérer les techniciens, couvrir les frais de communication, les déplacements des réalisateurs et des membres du jury et leur restauration sur place. Ville-sur-Yron envisage maintenant de créer une maison de l'image.

AL



Contact

Jacques Schwartz, Maire de Ville-sur-Yron.

Luc Delmas, maire-adjoint,

Daniel Guilhen, maire adjoint

03 82 33 91 70

mairie.villesuryron@wanadoo.fr



Les enfants, priorité de la Municipalité

Wavignies (1067 habitants) est l'un de ces villages dans lesquels viennent habiter les salariés des villes environnantes, pour la qualité du cadre de vie. Les Wavignisiens travaillent à Beauvais, Paris, Creil, Clermont. Durant le mandat 1995-2001, le conseil municipal, soucieux de proposer à la population, jeune et active, les mêmes services qu'aux urbains, a fait de l'accueil périscolaire sa priorité. En 1999, la restauration scolaire a été mise en place suivie en 2003 par l'accueil périscolaire. Mais ces deux services fonctionnaient dans des locaux différents et peu adaptés. En 2002, la municipalité s'est engagée dans la réalisation d'une structure adéquate à proximité de l'École. Cet équipement, nommé Espace Enfant, a été inauguré en octobre 2006. D'un coût de 520 000 €, il a été en partie financé par le conseil régional de Picardie, le conseil général de l'Oise et la CAF. L'espace accueille les enfants le matin de 7h15 à 8h45, le midi de 11h45 à 13h45 (repas) et le soir de 16h45 à 18h30. Il fonctionne également le mercredi. Les centres de loisirs du printemps, de l'été et de la Toussaint organisés par la commune se déroulent aussi dans cet espace ainsi que la halte garderie, le mardi, pour les enfants de moins de trois ans, mise en place par la communauté de communes du Plateau Picard. « Nous sommes complètement autonomes, explique le maire, Michel Goès. Nous ne faisons appel à aucun prestataire de service : toutes nos activités sont conduites par du personnel communal. La population est très satisfaite de ces services ».

JLV



Contact

Michel Goès, maire de Wavignies

03 44 51 47 67

wavignies-mairie@orange.fr

conception-réalisation studiograph

www.studiograph.net

Imprimé en juillet 2008

